

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2019

CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
DE LA CREUSE



Ce document a été élaboré de manière à répondre aux obligations fixées par :

- La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 ».
- Le décret d'application n°2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales.
- La circulaire du 3 août 2011 relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales.

Ce rapport de développement durable est organisé autour des commissions thématiques de l'Assemblée départementale :

- 1^{ère} commission : Affaires générales - Modernisation de l'action publique.
- 2^{ème} commission : Action sociale.
- 3^{ème} commission : Attractivité du territoire.
- 4^{ème} commission : Mobilités.

Il intègre les 17 Objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 établi par les membres des Nations Unies en septembre 2015, et en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016. Ces objectifs s'appliqueront à tous pendant les 15 prochaines années et visent à mettre fin à toutes les formes de pauvreté, à combattre les inégalités et à s'attaquer aux changements climatiques.

01

1^{ÈRE} COMMISSION :

Affaires générales - Modernisation de l'action publique

P. 6

02

2^{ÈME} COMMISSION :

Action sociale

P. 17

03

3^{ÈME} COMMISSION :

Attractivité du territoire

P. 26

4^{ÈME} COMMISSION :
Mobilités
P. 40

04

SYNTHÈSE
Les 17 objectifs de
développement durable (ODD)
P. 44

05

RAPPORT D'ÉGALITÉ
FEMMES-HOMMES
P. 49

06

1^{ÈRE} COMMISSION :

AFFAIRES GÉNÉRALES

-

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE

- Modernisation des pratiques professionnelles - P 7 à 9
- Eco-administration - P 10 à 14
- Consommation durable et économie circulaire - P 14 à 15
- Performance énergétique des bâtiments - P 15
- Action en faveur des agents - P 16

DÉMATÉRIALISATION : MARCHÉS PUBLICS, TÉLÉTRANSMISSION BUDGÉTAIRE, ABONNEMENTS, NUMÉRISATION ARCHIVES, DONNÉES DE LA DIRECTION DES PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE



La dématérialisation est un procédé présent dans plusieurs de nos services tels que :

• Marchés publics

La dématérialisation est le processus par lequel le Département et les Entreprises vont communiquer.

Depuis le 1^{er} octobre 2018, la réglementation privilégie les échanges électroniques dans le cadre de la procédure marchés publics c'est-à-dire de l'Avis de publicité à la notification du marché pour les achats supérieurs à 25 000 euros HT.

Il s'agit pour le Département :

- de mettre à disposition les documents de la consultation sur sa plateforme,
- de réceptionner les plis de manière électronique dès 25 000 € H.T.,
- d'échanger avec les candidats via la plateforme (questions/réponses),
- de mettre en place une organisation lui permettant d'adresser les courriers (notifications aux non retenus, notification au titulaire...) en lettre recommandée électronique via la plateforme,
- de mettre en place une organisation lui permettant de signer électroniquement le marché,
- de mettre en place une organisation lui permettant d'archiver les marchés dans un système d'archivage électronique sécurisé.

Et pour les entreprises :

- de s'inscrire sur la plateforme,
- de télécharger les documents de la consultation sur sa plateforme,
- de déposer son pli de manière électronique lorsque le Département l'impose,
- d'échanger avec le Département via la plateforme (questions/réponses)
- de récupérer les courriers (notification aux non retenus, notification au titulaire...) sur la plateforme,
- de signer électroniquement.

• Télétransmission budgétaire

Afin de prendre en compte l'obligation de transmission des actes budgétaires faite aux collectivités de plus de 50 000 habitants, à partir de 2020 (décret N°2016-475 du 15 avril 2016), le Conseil départemental a étendu, une seconde fois, le champ d'application de la convention portant sur la télétransmission des délibérations au contrôle de légalité (signé en 2014). Cette obligation implique la télétransmission de l'ensemble des documents budgétaires du Conseil départemental (Budget primitif, Budget supplémentaire, Décisions modificatives et Compte administratif) pour le budget principal et les budgets annexes (Laboratoire d'analyses et Énergies renouvelables).

• Abonnements

Dans la collectivité, les abonnements correspondent à 12 bases de données en ligne regroupant des documents portant sur la gestion du personnel, l'administration des collectivités territoriales, le contentieux administratif, les normes de construction, la gestion de la voirie, l'action sociale, la presse généraliste et les marchés publics.

Depuis trois ans, le Conseil départemental opte pour le passage à une documentation dématérialisée.

Cela consiste à transformer un accès uniquement papier situé généralement dans un seul service à un accès dématérialisé accessible à plusieurs services.

Les domaines concernés sont les suivants :

- l'action sociale : Elnet social
- les marchés publics et les collectivités : Lemoniteur juris
- la gestion des finances locales Lamyline Public

Et pour 2020, le passage à la base de données Lexis Nexis360 et l'arrêt des ouvrages papiers (une vingtaine de tomes).

• Numérisation archives

La numérisation et mise en ligne de fonds d'archives permet la consultation à distance (près de 4 millions de pages numérisées).

Depuis le lancement du site internet des Archives départementales, d'importants chantiers de numérisation ont été menés, qui ont permis la mise en ligne de 4,8 millions de pages, auxquelles il faut ajouter plus de 23 000 documents iconographiques. Parmi les principaux fonds numérisés, il faut noter la présence de l'état civil (jusqu'en 1918 lors de la mise à jour de décembre 2019), des registres de délibérations du Conseil départemental et des communes, de la presse ancienne, et du cadastre. Ces fonds particulièrement utiles pour la généalogie et l'histoire de notre département sont régulièrement complétés, et vont être rejoints en 2020 par les minutes de notaires du XIXe siècle et les matrices cadastrales.

Le département de la Creuse propose une offre particulièrement abondante, et le site internet des Archives est précieux et apprécié : dans un contexte où, de plus en plus, ce qui n'est pas sur internet n'existe pas dans l'esprit commun, il donne une visibilité importante aux fonds les plus communiqués en salle : pour environ 1 000 séances « physiques » ayant consulté environ 6 000 documents en 2018, il faut compter près de 300 000 visites sur le site, et 2,3 millions de pages.

Il est à noter qu'un pourcentage des numérisations correspond à une nécessité de conservation : les documents, trop abîmés pour être consultés en salle, sont numérisés afin de permettre aux lecteurs d'en lire le contenu, et les originaux ne sont par conséquent plus communiqués. Ces documents sont cependant tous diffusés en ligne par la suite.

• Données de la Direction des Personnes en Perte d'Autonomie

Cette dématérialisation est une modernisation des pratiques professionnelles au sein du Pôle Cohésion Sociale (PCS), composée de 5 items :

→ la dématérialisation des pièces comptables justificatives de paiements (cf. télétransmission budgétaire ci-dessus)

→ la dématérialisation de la réception du revenu fiscal des bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

Le décret n° 2018-1085 du 4 décembre 2018 prévoit la mise en œuvre d'échanges automatisés entre la DGFIP et le Conseil départemental concernant la transmission d'informations nécessaires à l'appréciation des ressources des bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie.

A ce jour, les bénéficiaires de l'APA doivent transmettre leurs avis d'impôt au Conseil départemental pour réactualisation de leur droit à l'APA par les services du PCS.

Le développement des fonctionnalités permettant d'automatiser et de dématérialiser cet échange est en cours de réalisation au sein du logiciel APAH développé en interne avec un objectif de finalisation fixé à juin 2020, pour un démarrage des échanges dématérialisés en octobre 2020. Il devra permettre d'intégrer automatiquement les données transmises par la DGFIP au sein de l'application métier.

→ l'équipement informatique nomade des travailleurs sociaux des UTAS :

Depuis juin et jusqu'au mois d'octobre, une phase d'expérimentation a eu lieu aux Unités Territoriales d'Actions Sociales d'Auzances et de La Souterraine. Équipés d'une tablette et d'un smartphone reliés à la 4G, 8 agents (Chargé(e)s en insertion professionnelle ou Assistants sociaux de secteur) ont participé à cette expérimentation. Leur objectif : rester connecté en permanence.

En effet, durant les visites à domicile, cette connexion leur a permis d'accéder aux sites partenaires (caf, pôle emploi, ...), de consulter l'intranet, leurs mails, leurs applications métier et leur documentation spécifique. Ils ont pu aider les usagers pour leurs dossiers en ligne ou toute démarche informatisée.

Cette expérimentation a pour objectif d'être étendue début 2020 à tous les professionnels de la direction des actions sociales de proximité et des UTAS (114 agents), et courant 2020 aux agents de la direction de l'enfance, de la famille et de la jeunesse (35 agents).

→ la mise en place de mails sécurisés à destination des professionnels de santé :

Un travail préparatoire a été effectué sur l'année 2019 pour une mise en œuvre en 2020 prévu en deux temps :

- extension à la PMI fin 2019
- extension à tous les professionnels de santé – médecins et sages-femmes du Conseil départemental et de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), au second semestre de 2020.

Cette mise en place permet la modernisation et la sécurisation des échanges de données de santé.

→ l'évaluation apa nomade :

La loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement prévoit la mise en œuvre d'un référentiel d'évaluation multidimensionnelle de la situation et des besoins des personnes âgées et de leurs proches aidants qui constitue un outil d'élaboration du plan d'aide par l'équipe médico-sociale en charge de l'instruction des demandes d'APA.

Durant l'année 2019, un outil nomade a été développé en interne, et testé en vue d'être validé fin 2019 début 2020.

L'objectif étant de permettre aux travailleurs médico-sociaux APA de disposer d'un outil permettant de réaliser cette évaluation multidimensionnelle au domicile des bénéficiaires, et que cet outil puisse constituer un appui dans l'élaboration du plan d'aide.

ACCUEIL DU PUBLIC AUX ARCHIVES



Accueil de publics scolaires, empêchés ou résidents en EHPAD, soit aux AD, soit sur place pour les publics ayant des difficultés à se déplacer ; une nouvelle offre va être développée pour y ajouter une initiation à la recherche généalogique en 2020.

Les Archives départementales proposent depuis plusieurs années des visites du dépôt et des expositions à des publics variés : au départ principalement les scolaires, qui bénéficient en outre de mallettes pédagogiques adaptées autour de plusieurs thématiques étudiées en classe, la réalité du public a incité à proposer également des visites de ce type aux EHPAD, à des personnes en insertion professionnelle...

En 2018, ce sont 498 scolaires, 23 jeunes en insertion professionnelle et 43 pensionnaires en EHPAD qui ont ainsi été accueillis. Cependant, ces derniers n'ayant pas toujours la possibilité de se déplacer, les Archives mettent en place une expérimentation pour élargir leur offre. Dans ce cadre, une intervention dans un EHPAD, à la demande de l'animateur, a eu lieu en novembre 2019, avec notamment une présentation du site internet des Archives et des pistes pour la réalisation de généalogie à partir des documents en ligne. Ce type de prestation va être proposé à l'ensemble des établissements en 2020.

RÉORGANISATION DES SERVICES



Notre collectivité poursuit progressivement son projet de réorganisation des services.

L'objectif est de continuer à proposer un service public de qualité aux Creusois, centré sur nos compétences et qui tienne compte des contraintes budgétaires et des particularités de notre territoire.

Ce projet ambitieux permettra d'aboutir à un fonctionnement plus efficient de notre collectivité nécessaire pour répondre aux nouveaux défis des années à venir.

L'année 2018 a notamment été marquée par la restructuration du Pôle Cohésion Sociale et en particulier des Unités Territoriales d'Action Sociale (UTAS). Ce projet est justifié par le besoin de s'adapter au découpage administratif actuel (nouvelles cartographies des EPCI), de mieux répartir les poids de charge d'activités des agents, de consolider une organisation de proximité afin que les UTAS puissent gagner en visibilité.

GOBELETS RÉUTILISABLES AUX ARCHIVES



Nous préconisons l'utilisation de gobelets réutilisables lors de toutes les manifestations des Archives et pour la machine à café à disposition des lecteurs.

Afin de diminuer les déchets produits au quotidien dans le service, les Archives départementales proposent depuis le mois de juin 2019 un usage exclusif de gobelets réutilisables à la fois pour la machine à café destinés aux lecteurs, ainsi que dans toutes les manifestations organisées aux Archives (expositions, conférences, journées du patrimoine). Cette proposition est rendue possible grâce au service intérieur du Département, qui a fourni les gobelets utilisés lors de ces manifestations.

RECYCLAGE DES ARCHIVES ÉLIMINÉES



Notre souhait est de faire réaliser l'élimination des archives publiques par des entreprises qui recyclent le papier et non qui le détruisent simplement.

L'élimination des archives publiques, prévue par le code du patrimoine, impose la mise en place de procédures sécurisées permettant de s'assurer que la destruction s'effectue de façon sécurisée et fiable, afin que les informations contenues dans les documents concernés ne puissent être diffusées. Représentant plusieurs kilomètres linéaires par an, cette procédure a beaucoup évolué au cours des dernières années, passant d'une incinération systématique au développement de solutions plus écologiques.

De plus en plus d'entreprises, notamment en Creuse, proposent en effet de recycler le papier de ces archives, tout en assurant un degré de sécurité et de conformité satisfaisant. Cela impose la rédaction de bordereaux d'élimination signés par la direction des Archives départementales, puis l'obtention d'un document attestant de la destruction, et par conséquent un transfert de la responsabilité juridique du service producteur à l'entreprise assurant le recyclage des documents. Un nombre croissant de kilomètres d'archives est éliminé par recyclage tous les ans en Creuse, et ce service est appelé à se développer.

EXPÉRIMENTATION D'UN PROTOCOLE DE LAVAGE DES LOCAUX



Un nouveau protocole de nettoyage utilisant des produits naturels est testé depuis août 2018 dans un bâtiment de la collectivité.

Les agents en charge de l'entretien des locaux ont en effet utilisé du vinaigre blanc, du savon noir et du bicarbonate de soude pour le nettoyage des sanitaires, des couloirs et des bureaux.

Le bilan est positif et ce nouveau protocole de nettoyage plus écologique va être capitalisé dans l'écriture du cahier des charges de notre futur marché public.

A noter qu'à ce propos un travail de regroupement des commandes a été lancé par la Direction de l'Administration Générale (DAG) pour l'achat des produits d'entretien et petits matériels avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et les collèges.

L'objectif est de basculer progressivement vers des méthodes de nettoyage plus écologiques sur tous les sites de la collectivité de façon à agir favorablement sur la santé des agents d'entretien et des utilisateurs des locaux mais aussi sur l'environnement (moins d'impact sur la qualité de l'air et moins de produits chimiques dans l'eau).

SENSIBILISATION DES AGENTS DES COLLÈGES À L'UTILISATION DES PRODUITS BIO ET LOCAUX



Dans la perspective du développement de la consommation de produits locaux en restauration collective, les chambres consulaires creusoises portent un projet territorial.

Dans le cadre de sa compétence en matière de restauration collective des collèges, Madame la Présidente a souhaité engager la collectivité dans une nouvelle phase, en sensibilisant les gestionnaires et chefs cuisiniers des collèges à l'approvisionnement en produits bio et locaux. C'est pourquoi, le Département, associé à la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale a organisé une formation en deux temps.

Une journée de sensibilisation s'adressant aux équipes de direction des collèges et aux chefs cuisiniers a eu lieu le 1^{er} avril 2019 sur le site du lycée d'Enseignement Général Technologique et Professionnel Agricole d'Ahun.

Lors de ce premier temps théorique, au travers du partage d'expériences des intervenants, ont été abordées la réussite de l'intégration significative de produits bio et locaux, l'éducation des adolescents à l'alimentation, la réduction des déchets, la connaissance du potentiel des fournisseurs du territoire...

Deux ateliers réservés aux chefs cuisiniers ont eu lieu les 8 et 9 avril au sein des collèges Jules Marouzeau de Guéret et Octave Gachon de Parsac. Ces journées pratiques avaient pour objectifs de réunir nos chefs de cuisine afin qu'ils puissent communiquer et partager leurs expériences. Ils ont d'autre part cuisiné ensemble le menu du jour composé de produits locaux.

La sensibilisation des collèges est effective, la plupart d'entre eux intègrent régulièrement des denrées locales et bio dans leurs menus.

Des journées « repas 100% local » sont organisées en collaboration avec la Chambre d'Agriculture. Les animations mises en place permettent d'éduquer les convives en les sensibilisant à la qualité et à la provenance des denrées.



• Journée de sensibilisation au lycée d'Enseignement Général Technologique et Professionnel Agricole d'Ahun



• Premier atelier au collège Jules Marouzeau de Guéret



• Second atelier au collège Octave Gachon de Parsac

TABLETTES NUMÉRIQUES POUR LES JURYS



Afin de supprimer l'impression des dossiers de jurys (lettre + CV de chaque candidat), des tablettes sont désormais à la disposition des membres du jury.

Cette dématérialisation a permis des gains non négligeables :

- meilleure efficacité,
- impact environnemental fort du fait de la suppression d'impressions incluant aussi une diminution de la consommation de cartouches d'encre et de déchets,
- réalisation d'économies notamment car la destruction de dossiers papiers classés confidentiels est coûteuse.

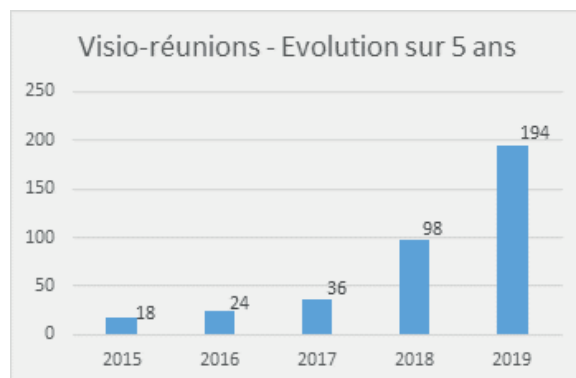
Pour information, en 2018, 322 candidats ont été reçus dans le cadre des jurys ce qui a permis d'éviter l'impression d'environ 1 600 feuilles de papier, soit un peu plus de 3 ramettes.

GÉNÉRALISATION DES ÉQUIPEMENTS DE VISIORÉUNION



Largement déployée sur les sites de Guéret, la refonte du cœur de réseau de télécommunications de la collectivité a permis cette année d'accélérer la généralisation sur le territoire de systèmes de visioconférence utilisés pour les communications internes et avec l'extérieur.

D'une vingtaine de visioréunions réalisée en 2015 notamment avec l'île de la Réunion, les Départements limitrophes, les Conseils régionaux d'Aquitaine, du Limousin, de Poitou-Charentes ainsi qu'avec plusieurs fournisseurs de la collectivité pour faciliter les échanges et limiter les impacts des déplacements (temps, énergie, pollution), la progression est plus que significative comme l'indique le schéma ci-dessous :



Après Auzances et Boussac, ce sont maintenant les sites de Bourganeuf, Aubusson et La Souterraine ainsi que le Parc Départemental qui bénéficient de cette technologie avec un total de 215 heures de réunion en visio contre 41 heures en 2018.

RECYCLAGE DES PILES ET DES TÉLÉPHONES PORTABLES DANS LES SERVICES DE LA COLLECTIVITÉ



Le déploiement de boîtes, destinées à la récupération des téléphones portables et des piles usagées dans les services de la collectivité, a déjà permis de confier en 2019 près de 45 kg supplémentaires de déchets à l'ADAPEI 23 en charge de les valoriser (démantèlement des téléphones portables et insertion des matériaux dans les filières industrielles de recyclage).

L'installation de ces boîtes, initiée par la Direction de l'Informatique et des Systèmes de Communication, impliquant aussi le service appui logistique chargé de les vider régulièrement, devrait se poursuivre dans d'autres services et renforcer ainsi notre engagement d'éco-exemplarité.

Ce geste contribue directement au fonctionnement d'un atelier protégé employant des personnes reconnues travailleurs handicapés mais aussi à limiter la dispersion de métaux lourds particulièrement polluants pour notre environnement.

À ce jour, onze sites sont déjà équipés d'une urne de collecte. D'autres sont à venir cette année notamment dans les UTAS d'Aubusson, Boussac et de La Souterraine.



RÉDUCTION DU COÛT D'IMPRESSION ET ADRESSAGE DU RÉSULTAT AUX CLIENTS AU LABORATOIRE



Dans le but de réduire les coûts d'impression et d'adressage des résultats des analyses aux clients, le Laboratoire départemental d'analyses a fait le choix de modifier le paramétrage de son logiciel métier (LIMS Diplabo) par la création d'états spécifiques permettant de systématiser l'impression en mode recto-verso des rapports d'analyses pour les clients qui souhaitent conserver ce mode de transmission de leurs résultats.

Cette opération a été menée de concert avec le remplacement progressif des postes d'impression individuels par des copieurs grande capacité.

L'impact environnemental se traduit, bien évidemment, par une diminution des coûts d'impression (consommables et maintenance) mais également par une empreinte carbone réduite du fait de plis postaux moins nombreux et conséquents.

Les clients ayant fait le choix d'une transmission de leurs résultats sous forme dématérialisée se sont vus proposer un envoi des rapports d'analyses digitalisés.

VISITE DU CENTRE DE TRI DE NOTH PAR LES ÉCO-ADMINISTRATEURS



Le Conseil départemental de la Creuse est engagé dans des démarches éco-responsables depuis 2007.

Toujours soucieux de limiter son impact de fonctionnement sur l'environnement, un diagnostic déchets a été réalisé dans les services de la collectivité afin d'améliorer nos pratiques et maîtriser nos dépenses de gestion.

Au cours de celui-ci, il a été constaté que le manque de connaissances sur le devenir des déchets générait des erreurs de tri. Il a donc été décidé de sensibiliser les agents du Département à l'intérêt du tri.

Une visite du centre de tri et d'enfouissement des Grandes Fougères à Noth a été proposée aux éco-administrateurs afin que ces derniers puissent communiquer auprès de leurs collègues sur les procédés de tri d'EVOLIS 23. 18 agents ont effectué la visite.

Une vidéo d'information a été réalisée pour présenter les modalités de tri d'EVOLIS 23 et réaliser un rappel des consignes de tri dans notre collectivité. Elle a été diffusée sur l'intranet de la collectivité.



NOUVEAU MOBILIER D'EXPOSITION AUX ARCHIVES



Afin de proposer des bancs aux visiteurs des expositions, les Archives départementales ont acquis auprès de l'ESAT du Clocher des bancs construits en palettes réutilisées.

Lors des expositions réalisées chaque année par les Archives départementales, un besoin croissant de mobilier adapté, notamment pour permettre un meilleur confort de visite aux personnes âgées, a été identifié. L'achat entre autres de bancs a paru nécessaire. S'il avait été possible d'acquérir un mobilier spécifique d'exposition auprès d'entreprises spécialisées, le choix a été fait de se tourner vers une solution à la fois locale, sociale et écologique, en proposant à l'ESAT du Clocher de réaliser des bancs en bois de palettes recyclées. Cette solution permet en effet une meilleure adaptation aux besoins spécifiques des Archives de la Creuse. Ainsi, cinq bancs ont été inaugurés en même temps que l'exposition « Merveilles au pays des Archives », au mois d'octobre 2019.



ACCOMPAGNEMENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN MATIÈRE D'ACHATS RESPONSABLES



Le Conseil départemental de la Creuse adhère au Réseau 3AR (Réseau d'Achat Public Responsable de Nouvelle Aquitaine) depuis juin 2019.

Ce partenariat a permis à la collectivité :

→ d'accueillir le 12 mars 2019 une formation portée par le Réseau 3AR ouverte à toutes les collectivités et structures publiques relative à la "santé environnementale dans les établissements publics accueillant de jeunes enfants - Anticipations réglementaires et prise en compte des enjeux de santé environnementale à travers la commande publique".

17 personnes ont assisté à cette formation, dont 6 agents du Département, ainsi que des agents de la Ville de Limoges, de l'Agglomération du Grand Guéret ainsi que du Centre Hospitalier de Guéret.

→ d'accueillir une Matinale du Réseau ouverte à toutes les collectivités et structures publiques sur le thème : "La commande publique face aux évolutions réglementaires... Où en est-on ? Comment réaliser des achats publics répondant aux enjeux sociétaux tout en restant performants économiquement ?" le 26 novembre 2019.

25 personnes étaient présentes, issues de collectivités et EPCI du Département, de la Ville de Limoges, CH de Guéret, les participants étaient des élus et agents. Cette matinale était présidée par M. GAILLARD.

→ d'organiser communément une formation en interne d'une demi-journée animée par le Réseau 3AR sur 3 thèmes : la voirie durable, les achats de fournitures informatiques et de reprographie ainsi que les travaux en cours sur l'achat de produits et de petits matériels d'entretien.

25 agents du Département issus de la DAG, Direction des Routes (UTT, Parc), DRH, Laboratoire, DISC ainsi que M.GAILLARD étaient présents.

Le Réseau 3AR appuie aussi le Conseil départemental dans son projet relatif aux marchés publics pour la fourniture de produits et de petits matériels d'entretien. Dans la perspective de la fin du marché actuellement en cours, prévue en octobre 2020, le Département a choisi de faire évoluer ces achats avec pour objectifs :

- une prise en compte accentuée de la santé humaine et de protection de l'environnement;
- une mutualisation de ces achats avec les collègues ainsi que le SDIS 23.

TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS DANS LE CADRE DE LA VALORISATION DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE (CEE)



Dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments grâce à la valorisation des CEE, les travaux suivants ont été réalisés :

→ le remplacement des 64 tubes néon du parking du bâtiment 14 Avenue Pierre Leroux à Guéret par des tubes qui sont moins consommateurs pour 0€.

→ l'isolation des combles perdus par soufflage de 30 cm de ouate de cellulose ou laine de verre des collègues d'Auzances, Bourganeuf, Jules Marouzeau (Guéret), Parsac, du Parc Départemental pour sa partie administration et du centre de vacances Paul Léger de Superbesse pour 1€. (travaux planifiés entre novembre 2019 et mars 2020).

SÉANCES DE RELAXATION - MÉDECINE PRÉVENTIVE



En juillet et août 2018, avaient eu lieu, deux premières séances expérimentales à l'Hôtel du Département.

Par la suite, une première session s'est tenue entre le 8 mars et le 12 avril 2019 sur l'ensemble des sites du Conseil départemental de la Creuse. Nombreuses ont été les réponses à l'invitation puisque sur les 8 sites proposés, 71 agents ont bénéficié d'un temps de relaxation sur leur pause méridienne.

Forts de ce succès, une deuxième session de séances après les vacances de Pâques : du 3 mai au 28 juin a eu lieu et une troisième session débutera le 8 novembre jusqu'au 13 décembre 2019.

PARTICIPATION À LA MUTUELLE



Les collectivités locales ont la possibilité de participer aux frais d'assurance santé ou de prévoyance de leurs employés.

C'est à ce titre que depuis le 1^{er} janvier 2013, notre collectivité propose une participation financière aux agents qui le souhaitent pour souscrire à un contrat de mutuelle et/ ou de prévoyance dit « labellisé » (c'est-à-dire à un contrat dont le caractère solidaire aura été préalablement vérifié au niveau national, dans le cadre d'une procédure spécifique dite de « labellisation »).

Cette prestation, qui a pour objectif d'inciter davantage les agents à s'assurer, vise à améliorer les conditions de protection des agents de la collectivité.

En 2018, 419 agents ont bénéficié d'une aide de 20 euros pour une mutuelle et/ou de 10 euros pour une prévoyance.

NOUVEAU PROTOCOLE DE DIALOGUE SOCIAL



Le dialogue social contribue au sens du travail et à sa qualité.

Aussi, pour le rendre plus performant et compte tenu des évolutions sociétales et des transformations en cours dans notre collectivité, un agent en charge du dialogue social a été désigné à la Direction des Ressources Humaines.

Son rôle est avant tout d'organiser et de préparer les réunions du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) et du Comité Technique (CT) où les représentants du personnel sont consultés pour donner leurs avis. Il s'assure également que les règles d'exercice du droit syndical sont bien respectées.

L'objectif est de faciliter les relations entre les représentants du personnel (désignés à l'issue des élections professionnelles) et les représentants de l'Administration (désignés par l'Autorité territoriale) ce qui, au final, devrait être profitable au bien-être de tous les agents de la collectivité.

En 2018, six réunions de CHSCT et sept réunions de CT ont été organisées. L'organisation des élections professionnelles de décembre 2018 a également été assurée dans le respect de protocoles électoraux rédigés en concertation avec les organisations syndicales.

2^{ÈME} COMMISSION :

ACTION SOCIALE

- Inclusion - P 18 à 20
- Dépendance - P 21
- Solidarité - P 22 à 23
- Santé - P 23 à 24
- Habitat - P 25
- Égalité des sexes - CF RAPPORT ÉGALITÉ FEMMES- HOMMES P. 49

BIBLIOTHÈQUES ET INCLUSION NUMÉRIQUE



Le Département s'est engagé en faveur de l'inclusion numérique par l'intermédiaire d'une convention avec l'État, le retenant parmi les dix premiers territoires d'action pour un numérique inclusif.

Au quotidien, à travers l'ingénierie et le programme de formations dispensés par la Direction de la lecture publique, le Département encourage les bibliothèques à jouer leur rôle en faveur de l'égalité, équivalent pour les ressources numériques de celui qu'elles jouent pour les documents traditionnels. Les bibliothèques peuvent faciliter l'accès aux ressources numériques et aident le public à les utiliser et à s'y orienter. Elles participent à la formation du public à l'usage des outils numériques et les aident à avoir un regard critique vis-à-vis des informations diffusées sur internet, en particulier sur les réseaux sociaux. Elles contribuent à la diffusion des œuvres sous forme numérique et dispensent des services en ligne.

La Creuse est un territoire pilote pour le développement d'un numérique inclusif, notamment pour mettre en place des dispositifs de formation et d'outillage des aidants numériques et permettre le déploiement de PIX, plateforme d'évaluation des compétences numériques, mettre en œuvre le déploiement du dispositif de Pass'numérique, participer à la mise en place du dispositif de cartographie des parties prenantes de la médiation numérique, dont les bibliothèques.

Le Département (Direction de l'Informatique et des Systèmes de Communication, Pôle Cohésion Sociale, Direction de la Lecture Publique, Direction de l'Animation Territoriale) est aux côtés des acteurs du territoire dans les concertations pour le déploiement du pass'numérique et pour contribuer au développement des usages numériques dans et par les bibliothèques.

Il s'agit, dans le cadre de la Stratégie nationale pour un numérique inclusif, en collaboration avec les bibliothèques du réseau départemental et en concertation avec le réseau des tiers-lieux creusois (TELA), de permettre aux creusois de se rendre dans des lieux habilités pour disposer d'un accompagnement à l'usage du numérique adapté à leurs besoins. Ceux-ci peuvent être très variés : réaliser ses démarches administratives (santé, logement, emploi...), découvrir le fonctionnement d'Internet, connaître et gérer son identité numérique, être parent à l'heure numérique... etc.

L'inclusion numérique c'est aussi :

→ les deux journées numériques en commun (NEC rural 23) les 3 et 4 octobres derniers, permettant de resituer l'inclusion numérique dans une réflexion plus globale sur les apports et les limites du numérique dans le développement d'aujourd'hui et de demain.

→ l'insertion professionnelle : le Département a ainsi publié un appel à projets pour la mise en œuvre d'une action capacitante, permettant de développer les compétences numériques en lien avec un projet professionnel. Cet appel à projets est actuellement en cours d'instruction.

→ s'interroger sur l'impact des nouvelles technologies, de la dématérialisation sur les pratiques en travail social et le rôle des professionnels concernés. Il convient de réfléchir aux articulations avec des nouveaux métiers comme les médiateurs numériques et de suivre les outils se mettant en place, comme Aidants Connect, plateforme permettant « de faire pour » en toute sécurité, tant pour l'utilisateur que pour le professionnel.

SITE INTERNET DES ARCHIVES



Le site internet des Archives départementales a acquis de nouvelles fonctionnalités : indexation collaborative, site en responsive design, adaptation du site aux personnes ayant des difficultés de lecture...

Comme évoqué lors du point relatif à la numérisation, le site internet des Archives départementales est consulté près de 300 000 fois par an. Des mises à jour régulières sont nécessaires pour maintenir sa qualité et répondre aux souhaits des lecteurs, qui ne se déplacent plus que très rarement. Plusieurs nouvelles fonctionnalités doivent par conséquent être développées :

→ l'adaptation aux publics mal voyants : en amont d'une étude réelle sur le site, il est nécessaire de mettre en place a minima un dispositif de grossissement des pages, afin d'assister les personnes ayant des difficultés de lecture.

→ responsive design : le site internet sous son format actuel est adapté aux ordinateurs, mais assez mal aux tablettes et smartphones, notamment en ce qui concerne la consultation des documents numérisisés. Le « responsive design » permettra de transformer la structure du site de telle sorte qu'elle s'adapte au support sur lequel elle est diffusée, ce qui augmentera la qualité de lecture et élargira les possibilités de consultation. Il est à noter que les pratiques se modifient que les usagers, de plus en plus, utilisent internet sur leur téléphone et non à partir d'un ordinateur.

→ Enfin, la possibilité d'indexer les différents fonds fait partie des fonctionnalités utiles et appréciées des lecteurs sur d'autres sites d'archives. Concrètement, cela signifie qu'il est possible de coller une étiquette à un élément d'un document numérisé, par exemple une date ou un nom, et qu'une recherche générale sur le moteur de recherche intégré au site internet permet ensuite de retrouver ces étiquettes. Cet outil est particulièrement utile à la généalogie.



PRÉVENTION LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME



Le Conseil départemental soutient depuis de nombreuses années des actions de lutte contre l'illettrisme, à la fois en direction des **personnes de langue maternelle française**, que pour les **personnes étrangères apprenant le français**. La maîtrise de la langue orale et écrite est un préalable incontournable pour l'exercice de nombreuses professions et constitue encore un frein régulier à l'insertion sociale et professionnelle.

Depuis 2016, la Maison des Jeunes et de la Culture de La Souterraine pilote une opération, en partenariat avec différentes associations, afin de proposer un apprentissage harmonisé sur l'ensemble du département, en lien avec l'intervention des bénévoles, à qui il est proposé d'intégrer un réseau animé par l'UDAF. Au cours des trois appels à projets, ce sont plus de 170 000 € de FSE mobilisés pour développer cette action, dont le dernier développement est un atelier dit « Français sur Objectif Spécifique », qui cible l'apprentissage de la langue sur un domaine professionnel bien précis. Il a ainsi été choisi de cibler les métiers en tension, avec comme premier secteur visé, celui du bâtiment. Viendront sans doute au cours de l'année 2020, des ateliers dédiés au secteur de l'aide à domicile, ou encore, de l'hôtellerie restauration.

Autres actions réalisés par la collectivité :

→ Les services (Pôle Cohésion Sociale - Direction de l'Insertion et du Logement, Pôle Stratégies territoriales - Direction de la Lecture Publique) mettent à disposition des documents adaptés aux structures en contact avec les apprenants, notamment dans le cadre du projet « lever les freins linguistiques ».

→ L'opération « Mon premier livre » qui consiste à la distribution d'un album à l'occasion de la naissance ou de l'adoption d'un enfant pour toutes les familles creusoises, depuis 2013 (DLP).

Le livre lauréat est choisi à l'issue d'un vote ouvert au public creusois dans les bibliothèques du réseau.

→ Cette dernière action est renforcée par l'organisation de divers moments d'accompagnement à la lecture pour les tout-petits : médiation, formation, information aux familles, spectacles, ... elle touche chaque année entre 800 et 900 familles.

→ Enfin, la Bibliothèque départementale est labellisée « Facile à lire », une démarche qui vise à proposer, en bibliothèque et autres lieux de médiation, une offre de lecture pour des personnes qui n'ont jamais vraiment maîtrisé l'apprentissage de la lecture ou qui ont désappris à lire. Le programme de formation mis en place au sein de la DLP propose régulièrement des modules pour sensibiliser les bibliothèques du réseau, et les partenaires à ces questions : accueil des publics éloignés de la lecture, installation d'espaces faciles à lire, développement de partenariats... etc.



• Affiche « Mon premier livre » campagne pour 2019

RÉPIT ET SOUTIEN AUX PROCHES AIDANTS

La mise en place d'un service de garde de nuit itinérante pour les personnes âgées et les personnes handicapées est en étude avec le secteur associatif de l'aide à domicile.

À travers ce projet, le Conseil départemental de la Creuse souhaite :

- Mettre en place une « plateforme d'information et d'orientation sur le répit » pour le public handicapé afin d'éviter les ruptures de parcours.
- Proposer et mettre en place un plan d'actions collectives en faveur des aidants (exemples : Journée nationale des aidants, générale ou dédiée à certains publics...).
- Promouvoir et mettre en place un plan d'actions collectives en faveur des aidants (exemples : Journée nationale des aidants, ateliers de sophrologie, Accueil des aidés pendant des actions en direction des aidants, groupes de paroles et d'écoute...) pour rompre leur isolement et prévenir l'usure.
- Développer les solutions de répit et mailler le territoire (Accueil de jour, hébergement temporaire, accueils séquentiels, garde de nuit, suppléance à domicile...) pour proposer un panel d'offre diversifié à même de répondre aux différents besoins exprimés, tant pour les personnes âgées que handicapées.
- Promouvoir et accompagner l'installation sur notre territoire d'une offre de séjours de rupture et de séjours aidants-aidés (vacances – loisirs)

Ces objectifs permettront d'accompagner l'évolution de l'offre des établissements médico-sociaux pour y inclure davantage de propositions en faveur du répit et du soutien aux proches aidants, mieux mailler le territoire en s'appuyant sur les EHPAD pour le public âgé, élargir le panel de l'offre de répit en Creuse (la nuit, en famille d'accueil, lors des vacances) et guider le territoire de manière cohérente (s'appuyer sur la transformation des EMS pour éviter les « zones blanches »).

Aussi, nous disposerons d'un outil de programmation et de financement des actions collectives et de la formation en faveur des proches aidants (Titre IV CNSA – convention de modernisation).

PLAN STRATÉGIQUE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ



Le 13 septembre 2018, le Président de la République présentait la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

La stratégie nationale se structure en 21 engagements, dont le 20^{ème} consiste en un pacte social Etat/collectivités pour piloter la stratégie à partir des territoires. Il est notamment prévu la création d'un fonds de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi. Pour mobiliser celui-ci, le Département a contractualisé avec l'État sur la base d'une convention comprenant à la fois des engagements socles et des initiatives départementales.

Le Département a fait le choix, pour 2019, d'amplifier des actions existantes et de proposer de nouvelles actions, en faveur notamment du retour à l'emploi. Sera ainsi soutenue, la création du Maison d'Assistants Maternelles au sein du quartier prioritaire de la politique de la ville, ou encore, le développement des réseaux citoyens de services et le déploiement des Open-Badges. En recherchant à développer des passerelles entre l'inclusion sociale des personnes en difficulté et leur projet professionnel, le Conseil départemental espère faciliter le retour à l'emploi grâce à des leviers nouveaux d'accompagnement.

La convention représente un engagement pour 2019 de plus de 372 000 €, dont 186 326, 93 € accordés par l'État.

SOLIDARITÉ ENTRE ADMINISTRATIONS POUR DIMINUER LA PRÉCARITÉ DES AGENTS CONTRACTUELS



Dans le cadre de la campagne de recrutement pour la période de viabilité hivernale, la collectivité a conventionné avec d'autres entités publiques afin de puiser dans leurs viviers de contractuels et diminuer ainsi la situation précaire des agents concernés.

Ce processus est donc doublement bénéfique :

- pour notre collectivité puisqu'elle peut s'appuyer sur un vivier de candidats qui ont déjà fait leurs preuves dans une autre environnement professionnel,
- pour les candidats qui, s'ils sont retenus, bénéficient d'une nouvelle expérience professionnelle au sein de nos services et d'un nouveau contrat de travail.

Pour 2018, 5 agents contractuels ont ainsi pu bénéficier d'une continuité de leur contrat : 3 issus d'EVOLIS 23 (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) et 2 issus de la Communauté de Communes « Marche et Combraille en Aquitaine ».

FRANCHISE SOCIALE

Notre département s'est associé à deux autres départements, le Val-d'Oise et l'Eure-et-Loir, afin de se lancer dans un projet innovant de déploiement d'une franchise sociale visant à parfaire notre action sociale et médico-sociale et ainsi à mieux répondre à notre exigence de proximité, de clarté et d'efficacité envers nos usagers.

Ce projet, qui a débuté en 2019 et se poursuivra en 2020, va donc permettre :

- d'offrir une plus grande lisibilité et visibilité des politiques sociales,
- d'apporter une qualité de service accrue aux usagers et de se doter d'un système de pilotage de la qualité de service,
- de simplifier et de garantir l'accès aux droits pour les usagers,
- d'améliorer la qualité de vie des agents.

Pour ce faire, deux prestataires ont été retenus :

- un **Franchiseur** pour créer et expérimenter une startup interdépartementale, tête de réseau (TGS France),
- un **Designer** pour créer et expérimenter de nouveaux espaces d'accueil avec les agents et usagers (LES SISMO).

À ce jour, ces prestataires ont permis de réaliser un état des lieux des trois sites pilotes sélectionnés par chaque département en matière d'accueil et de prise en charge des usagers sur le terrain (en Creuse, l'Unité Territoriale d'Action Sociale de La Souterraine a été retenue) et de débiter en parallèle un recueil des bonnes pratiques d'ores et déjà appliquées dans ces services.

Il s'agit donc d'un projet collaboratif où les agents vont co-construire les lieux d'accueil sociaux et médico-sociaux de demain, plus proches des besoins et des attentes des usagers qui seront eux aussi impliqués dans toutes les étapes du projet, tout en améliorant la qualité de vie des agents.

SIGNATURE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ (CLS)



La question de la santé constitue l'une de nos préoccupations majeures. En faisant de cette question une de nos priorités d'actions, nous nous donnons les moyens de cette ambition, au service de notre territoire, des professionnels qui le compose et de nos concitoyennes et concitoyens.

Mesure innovante de la loi du 21 juillet 2009 portant sur la réforme de l'Hôpital et relative aux Patients, à la Santé et aux Territoires (HPST), le Contrat Local de Santé (CLS) a pour vocation de consolider le partenariat local sur les questions de santé dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Régional de Santé (PRS).

Il incarne une dimension intersectorielle de la politique régionale de santé dans le but de favoriser la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, au travers de :

- L'amélioration des contextes environnementaux et sociaux qui déterminent, à plus ou moins long terme, l'état de santé des populations au niveau local (problèmes de pollution spécifiques, enclavement en matière de transport, etc.)
- L'accès des personnes, notamment « démunies », aux soins, aux services, et à la prévention,
- La promotion et le respect des droits des usagers du système de santé

Ce CLS a été élaboré au regard du Plan SANTE+23 et en reprend les 5 grandes priorités et une dédiée à la santé mentale qu'il décline en Fiches actions, autant d'outils à la main des élus locaux pour déployer sur leurs territoires des initiatives destinées à remédier à la « sinistralité » constatée sur le plan de l'accès aux soins, de la démographie médicale etc... un axe fort remonté lors des consultations préalables au PPC.

Avec comme priorités :

- Développer la prévention
- Faire des jeunes une cible prioritaire
- Lutter contre les addictions
- Améliorer le parcours de vie des personnes atteintes du cancer
- Maintenir et améliorer l'accès aux soins
- La santé mentale.

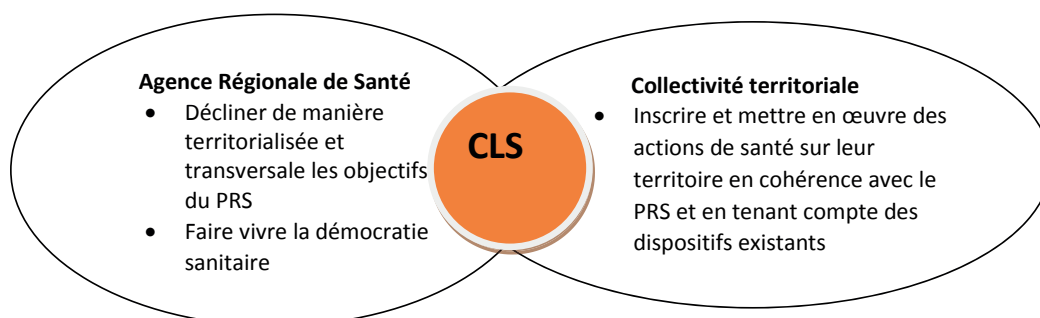
Le CLS de la Creuse comporte quelques particularités qui lui sont propres :

- Tout d'abord son assise départementale (format inédit et unique en Région Nouvelle Aquitaine). A noter que précédemment, la Creuse comptait 2 CLS ne couvrant que 2/3 de son territoire... à cela est dû bien sûr à la taille du département de la Creuse mais également à l'homogénéité de ses indicateurs santé : ils sont de mauvaise facture certes mais cela de façon quasi uniforme sur tout le territoire... ;
- La couverture départementale de grand nombre d'acteurs locaux ;
- La taille et le nombre d'habitants de la Creuse ;
- La cohérence des territoires avec les autres dispositifs (conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, la CFPPA, conseil local en santé mentale...).

La signature de ce Contrat Local de Santé (CLS), avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle Aquitaine et les EPCI, témoigne de notre détermination pour mettre en œuvre cette exigence qu'est la nôtre autour d'une stratégie à la fois concrète et de grande ampleur en faveur de la santé de chacune et chacun.

Celui-ci doit ainsi permettre de faciliter les dynamiques de santé et d'agir, dans une logique de prévention, pour favoriser l'accès aux droits et à la santé, tout en améliorant le parcours de tous.

Si ce contrat se veut être pragmatique, avec des actions concrètes dès cette fin d'année 2019, il se veut aussi être ambitieux pour l'avenir du territoire, tout en promouvant une approche à la fois décroisée, interrégionale et intersectorielle.



Notre mobilisation collective, avec l'engagement de nombreux partenaires, montre que c'est ensemble que nous réussirons à mieux répondre aux enjeux de santé sur notre territoire.

Car notre territoire dispose de nombreux atouts. Outre sa qualité de vie, la présence d'établissements de santé structurants, de professionnels de santé libéraux couvrant un large spectre de spécialités, d'établissements et services sociaux et médico-sociaux, de deux centres socioculturels, mais également d'un riche tissu associatif viennent compléter un maillage diversifié de l'offre.

Pour autant, la désertification médicale à laquelle nous faisons face rend l'accès aux soins difficile pour certains.

D'autre part, des ruptures dans les parcours de santé, à la fois de nos jeunes, de nos aînés, ou encore des personnes fragilisées par la maladie, le chômage ou la précarité viennent complexifier l'accès aux droits ou aux soins. Enfin, la prévention et la promotion de la santé doivent également nous encourager à ne pas oublier le rôle joué par l'accessibilité, l'habitat, l'alimentation ou encore l'activité physique dans la santé.

Ils seront pour nous tous, et le Département sera au rendez-vous, pendant ces cinq années, les fils conducteurs d'un programme d'actions qui feront l'objet d'un suivi régulier pour atteindre les objectifs fixés et éventuellement faire évoluer le contrat.

PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL



Les programmes d'intérêt général déployés à l'échelon départemental depuis 2016, seront prorogés jusque fin décembre 2022. Soutenant les propriétaires aux ressources modestes dans l'amélioration de leur habitation, les programmes d'intérêt général consistent en un accompagnement complet, portant à la fois sur les aspects techniques, administratifs et financiers.

En lien avec les orientations de l'Agence Nationale de l'Habitat, les PIG s'adressent en priorité aux propriétaires occupants (71,6% des ménages creusois) ayant un projet d'adaptation à la perte d'autonomie, d'amélioration énergétique ou de rénovation plus globale, en particulier d'un logement insalubre. Depuis leur mise en place, les PIG ont ainsi permis à plus de 820 ménages de bénéficier d'une subvention de l'Anah. Plus de 3 800 ménages ont été en contact avec le service habitat.

AIDES À LA RÉNOVATION DU PARC DE LOGEMENTS SOCIAUX



Le Conseil départemental a toujours soutenu la rénovation des logements à vocation sociale. Il est ainsi longtemps intervenu en complément du dispositif PALULOS de l'État. Dans le cadre de sa réponse à l'appel à candidatures des territoires à énergie pour la croissance verte (TEPCV), il a souhaité renforcer cette intervention, en portant l'aide accordée à 2 500 € par logement, contre 1 300 € précédemment. Pour bénéficier de l'aide, les bailleurs sociaux ou collectivités locales, doivent démontrer que les travaux réalisés permettront d'atteindre le label Bâtiment Basse Consommation. Depuis 2016, 380 000 € ont ainsi été attribués.

3^{ÈME} COMMISSION :

ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

- Valorisation du patrimoine - P 27 à 28
- Mise en valeur du territoire - P 29
- Animation territoriale - P 30
- Éducation - P 31 à 36
- Préservation de la ressource en eau - P 36
- Sensibilisation à la préservation de l'environnement - P 37
- Préservation des espaces naturels - P 38 à 39
- Énergies renouvelables - P 39

DEUX PUBLICATIONS DANS LA COLLECTION « CHEMIN FAISANT »



Le Département a lancé en 2019 deux nouvelles publications dans la collection « Chemin faisant » : « La Gioune et le Pic – Sites Rivières Sauvages » et « Les fontaines monumentales de la Creuse ».

• Collection « Chemin faisant »

Cette publication porte un regard historique et identitaire de la Creuse au travers de l'étude de diverses thématiques liées aux nombreuses richesses creusoises : patrimoine bâti, patrimoine mobilier, patrimoine paysager et naturel... qui se découvrent par l'itinérance, pas à pas, chemin faisant.

→ « La Gioune et le Pic – Sites Rivières Sauvages » :

Suite à la démarche initiée en 2014 par le Conseil Général de la Creuse, le Pic et la Gioune, situées sur le plateau de Millevaches dans le sud de la Creuse, comptent depuis juillet 2016 parmi les rares rivières en France labellisées « Site Rivières Sauvages ».

Ce label, gage d'un patrimoine naturel à l'état pur, est décerné par le Fonds pour la conservation des rivières sauvages et par l'European Rivers Network (Réseau Fleuves Europe- ERN) France.

Le Département, en collaboration avec les différents acteurs, a ainsi mis en œuvre, pour cinq ans, la surveillance et la mise en place d'actions d'animations et de valorisation autour de ses deux rivières.

Afin de valoriser auprès du grand public cette richesse de la Creuse, il a édité une publication de 48 pages réalisée dans la collection « Chemin Faisant ».

→ « Les fontaines monumentales de la Creuse » :

L'eau, élément essentiel à l'installation de toute société humaine, est omniprésente en Creuse. Parmi les nombreux types d'aménagements, les fontaines sont de ceux qui donnent une réalité à l'organisation de la vie commune dans les villes, bourgs et villages.

Si durant de nombreuses années la fonction utilitaire a primé sur l'aspect esthétique et décoratif, le XIX^e siècle, avec l'aménagement généralisé des adductions d'eau, voit l'édification de fontaines publiques, édifices fréquemment à caractère monumental et souvent situés sur un espace privilégié : place centrale, champ de foire...

La Creuse n'échappe pas à cette évolution. Ainsi de nombreuses fontaines monumentales émaillent toujours aujourd'hui le territoire, le modèle le plus fréquemment rencontré se composant d'une vasque circulaire et d'une colonne, servant de piédestal à une statue.

Devenue un élément incontournable du patrimoine départemental, leur présence nous renseigne sur les us et coutumes d'hommes et de femmes qui, pendant des siècles, ont contribué à façonner l'image de notre département.

Dans une optique de préservation, de connaissance et de valorisation de ce remarquable patrimoine, le Département, au travers de ses services, a recensé et étudié ces fontaines et les met aujourd'hui en lumière dans une publication de 28 pages réalisée dans la collection « Chemin Faisant ».



• Collection « chemin faisant » :
« La Gioune et le Pic – Sites Rivières Sauvages »



• Fontaines qui paraîtront dans la collection « chemin faisant » :
« Les fontaines monumentales de la Creuse »

INVENTAIRE DES ŒUVRES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE



Le Conseil départemental de la Creuse est propriétaire d'objets mobiliers à valeur patrimoniale et artistique. Jusqu'à présent, ces œuvres n'étaient pas toutes identifiées. Sont concernés des objets d'art, du mobilier, des tableaux, des sculptures.... De plus, ces biens mobiliers font, pour certains, l'objet de prêt à l'occasion d'expositions temporaires.

L'expertise de l'Unité Patrimoine et Paysages (Conservation des Antiquités et Objets d'Art) a été mobilisée pour localiser, répertorier, identifier et qualifier ces collections.

Un registre d'inventaire va être réalisé. Il sera suivi d'un protocole de gestion des collections, destiné à garantir leur conservation et favoriser leur mise à disposition du public.



IMPLANTATION DES PANNEAUX RELAIS INFORMATION SERVICE (RIS)



Afin d'offrir une meilleure visibilité des sites touristiques creusois, le Conseil départemental a décidé de remplacer les panneaux RIS datant des années 1990 et de les remplacer par de nouveaux panneaux répartis sur l'ensemble du territoire.

En partenariat avec les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et les communes concernées, 22 panneaux ont été ou vont être implantés sur les sites touristiques emblématiques de Creuse (qui accueillent plus de 10 000 visites par an), tout en assurant une répartition homogène sur le territoire (les premiers ont été implantés en octobre 2019). Ils resteront la propriété du Conseil départemental. Celui-ci en assurera la maintenance et garantira l'actualisation du contenu tous les trois ans.

Une face des panneaux est dédiée à la mise en valeur des sites touristiques de chaque EPCI. L'autre face, quant à elle est consacrée à la promotion de l'ensemble du département (carte départementale). Les contenus et les lieux d'implantation sont le résultat d'échanges préalables avec chaque EPCI, les communes, Creuse Tourisme et l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (ABF).

Ils seront également agrémentés d'une puce électronique qui permettra à tout un chacun d'accéder aux informations via un smartphone.



LABORATOIRE D'INNOVATION PUBLIQUE : LAB 23



En 2018, le Département s'est engagé dans un ambitieux projet de transformation de l'action publique à travers la préfiguration d'un laboratoire d'innovation provisoirement dénommé « Lab'23 ».

Cette mission de préfiguration, achevée au début de l'année 2019, a permis à une cinquantaine d'agents de la collectivité d'imaginer, avec l'appui d'un cabinet d'étude, la version "test" dite version bêta de ce laboratoire (« Objectif Lab23 ») et d'en fixer la feuille de route à l'horizon 2021 (« Programme Lab23 »).

À travers des projets concrets, les participants ont pu faire l'expérience de nouvelles méthodes de travail faisant appel à leur créativité et à leur sens du travail collaboratif, replaçant l'usager au centre de la conception d'un projet ou d'une politique publique.

Un groupe de travail a notamment pu revisiter, avec l'aide de designers, le Contrat d'Engagements Réciproques, un document central dans le cadre de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA. Le livret prototypé par l'équipe projet a été éprouvé pendant plusieurs mois auprès d'un panel d'utilisateurs. Les retours relativement rapides et probants de ce premier test sont plutôt prometteurs et permettent de penser que ce nouvel outil pourra améliorer le travail et la relation entre le bénéficiaire et son référent. Ces résultats encourageants incitent à déployer ces nouvelles approches sur d'autres projets de la collectivité.

Ce qui suppose de poursuivre la diffusion d'une culture partagée de l'innovation au sein des différents services et auprès des élus, grâce à un travail de pédagogie et de démonstration par l'exemple, pour faire évoluer l'organisation et les projets. Ce sera l'une des missions dévolues au Lab23 qui disposera pour cela, dès 2020, d'un espace dédié et conçu de façon à stimuler la créativité et l'émulation autour de ces pratiques innovantes.

En outre, le Lab. aura vocation à s'ouvrir à des partenaires extérieurs à la collectivité, dans la perspective d'une meilleure collaboration entre les acteurs; le postulat étant qu'à plusieurs, les projets gagnent en cohérence, en efficacité, et ont plus de chances d'impacter durablement les territoires.



• Groupe de travail dans le cadre de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA

ESPACES NUMÉRIQUES DE TRAVAIL



L'Espace Numérique de Travail creusois est un portail, sécurisé et fiable, mis à la disposition de la communauté éducative et proposant un ensemble intégré de services numériques (pédagogiques, de communication, de collaboration, de gestion ou d'administration).

Accessible depuis n'importe quel ordinateur, tablette ou smartphone connecté à Internet et adapté à la catégorie d'utilisateurs, que l'on soit élève, parent d'élève, assistant d'éducation, personnel enseignant, administratif, technique, d'orientation ou de santé, ce portail a vocation de permettre à chacun de s'informer, de consulter des ressources, d'organiser son travail ou de travailler en groupe.

Plus de 50 000 visites sont enregistrées en moyenne en 2018 sur la plateforme mensuellement, pour 15 collèges déployés (hors cités mixtes gérées par la Région pour ce projet), un collège ayant choisi de ne pas déployer la solution proposée par la collectivité.

La solution retenue (ENT Kosmos), déjà largement utilisée en France permet l'intégration de nombreux connecteurs, permettant aux enseignants ou élèves l'accès à des livres ou ressources numériques, voir logiciels externes de gestion de vie scolaire (Pronote) ou référentiel de compétences externe (sacoche). Véritable point unique d'entrée pour les familles, les élèves depuis l'extérieur des établissements, l'ENT regroupe une multitude de services. Les statistiques d'utilisation montrent que ce sont les élèves qui consultent le plus la plateforme, ensuite les parents et les enseignants, pour voir les notes, le travail à réaliser (cahier de texte) et la vie dans le collège (actualités).

En 2019, 80 000 visites mensuelles ont été enregistrées en moyenne contre 50 000 en 2018 (chiffre qui avait déjà doublé par rapport à 2017) sur la plateforme mensuellement, pour 15 collèges déployés (hors cités mixtes gérées par la Région pour ce projet), un collège ayant choisi de ne pas déployer la solution proposée par la collectivité.

<http://www.entcreuse.fr/>

ENTCreuse
L'Espace Numérique de Travail creusois

la CREUSE
e Département

MENU

Se connecter

Bienvenue sur l'espace numérique de travail des collégiens et des écoliers

Actualités

Deux ouvrages pour comprendre l'histoire et les fondements de notre République

Au cours de l'année 2019-2020, les élèves de 3ème recevront les ouvrages Mémoires de 3 déportés Creusois, ainsi que l'Education citoyenne. Deux ouvrages édités par la Société des Membres de la Légion d'Honneur et imprimés par le service reprographie

il y a 1 semaine

Page Facebook

Département de la Creuse
J'aime cette Page 2,8 K mentions J'aime

Département de la Creuse
il y a 21 heures

[Sports] 🚴🏍️
L'aventure JO continue !
Comité de pilotage ce matin, à la Mairie de Guéret, en présence de tous les partenaires,

TABLETTES NUMÉRIQUES POUR LES COLLÉGIENS



Grâce au programme d'informatisation des collèges, le Conseil départemental entend agir contre la fracture numérique et pour la réussite des élèves : l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement (TICE) constituant un facteur de réussite aujourd'hui reconnu.

Afin d'accompagner le développement des usages du numérique la collectivité développe ses efforts suivant quatre axes, à savoir :

- L'installation et la maintenance des Tableaux Numériques Interactifs (TNI),
- Le raccordement des collèges au haut débit,
- L'Espace Numérique de Travail : l'ENTCreuse
- La modernisation du parc informatique et téléphonique.

Dans ce dernier domaine, l'expérimentation au collège de Bénévent-l'Abbaye d'équipements mobiles individuels a été réalisée avec les élèves des classes de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} ainsi que leurs professeurs, en lien avec le Rectorat et les services académiques locaux. Suite aux retours positifs, le matériel choisi répond aux attentes des élèves et des professeurs qui s'approprient facilement l'outil, la tablette vient en complément des ordinateurs déjà déployés dans les salles de classe et permet de faire de rapides recherches individuelles, pour illustrer un cours, ou utiliser des applications dédiées à l'enseignement, les élus départementaux ont décidé d'engager sur trois ans la généralisation de chariots de tablettes partagées, version « classe mobile ».

En plus des 200 tablettes déjà utilisées dans le collège pilote, deux établissements sont en phase d'équipement (Chambon et Saint Vaury) dans le cadre d'un déploiement dont l'achèvement est prévu d'ici fin 2020.

TABLEAUX BLANCS INTERACTIFS DANS LES COLLÈGES CREUSOIS



La Direction de l'Informatique et des Systèmes de Communication a établi un marché avec la société Soft Audiovisuel à Clermont Ferrand de 2009 à 2012, ce qui a permis de doter nos 17 collèges creusois, de 3 à 4 Tableaux Blancs Interactifs (TBI). Cependant, certains collèges ont acquis plusieurs TBI avec leurs propres fonds et la collectivité attribue par la suite des compléments de dotations selon les demandes reçues.

Les 74 TBI des établissements scolaires sont représentatifs de plusieurs générations de tableaux de la marque PROMETHEAN tel que PRM30-PRM45 et Activboard Touch actuellement déployés.

L'Activboard Touch combine à la fois une surface d'écriture effaçable à sec et un logiciel favorisant l'expérience d'apprentissage réellement interactive. Il offre donc aux enseignants un large éventail d'outils pour soutenir leur enseignement quotidien.

Egalement, sont expérimentés des écrans numériques interactifs (ENI). Ces écrans sont des tablettes de 75 pouces, sous système Android. La technologie innovante de celui-ci permet aux enseignants et aux élèves d'écrire naturellement comme sur un cahier. De l'annotation au doigt et au stylet à l'effacement d'un objet par la paume de la main, l'élève et l'enseignant passent de l'un à l'autre naturellement sans nécessité de changer d'outil.

Tous les tableaux installés depuis 2009 sont toujours en production. Des interventions ont eu lieu pour le remplacement des lampes des vidéoprojecteurs, qui comptabilisaient pour certains plus de 4 500 heures d'utilisation.



• Tableau Blanc Interactif



• Ecran Numérique Interactif

OUVERTURE D'UNE SECTION TENNIS AU COLLÈGE DE FELLETIN



À l'occasion de la rentrée scolaire de 2019, une section sportive tennis a été ouverte au collège de Felletin. Elle accueille 7 élèves. Le Tennis Club de Felletin est chargé de l'animation de cette section aux côtés des enseignants d'EPS du collège.

Le Département accompagne chaque section sportive :

- Une dotation de 1 000 € attribuée au club afin de contribuer au financement de l'enseignante professionnelle (aide attribuée l'année d'ouverture de chaque section sportive) ;
- Il assure le remboursement du coût du transport des élèves (4 déplacements durant l'année scolaire).

Il s'agit de la 12^{ème} section sportive créée dans les 9 collèges creusois qui en accueillent au moins une.

L'État (DDCSPP), la Communauté de Communes Creuse Grand Sud, la commune de Felletin, l'UNSS Creuse et le comité départemental de tennis de la Creuse en sont également partenaires.



ANIMATIONS NUTRITIONNELLES DANS LES COLLÈGES



L'association *Artisans du Monde*, en partenariat avec le Conseil départemental, mène des actions d'animation nutritionnelle dans les collèges.

Il s'agit de proposer aux établissements scolaires deux types d'opérations :

→ Une séquence de sensibilisation de 3 heures sur le thème « Inégalités Nord / Sud dysfonctionnement du commerce conventionnel », comprenant notamment une dégustation et la remise d'un livret de formation ;

→ Une séquence de sensibilisation de 3 heures sur l'alimentation et la santé « Nourrir les hommes » avec une présentation du commerce équitable et dégustation de produits alimentaires issus du commerce équitable.

Le Département subventionne le coût de l'animation, la remise de livrets à chaque élève ainsi qu'une dégustation de produits alimentaires issus du commerce équitable. Le Département prend également en charge les frais de déplacement de l'animateur.

MISE AUX NORMES ÉLECTRIQUES COLLÈGE AUZANCES, CROCQ, MAROUZEAU



Les travaux qui se sont déroulés dans les collèges suivants : Collège Jean Beaufret à Auzances, Collège Georges Nigremont à Crocq et Collège Jules Marouzeau à Guéret, sont des travaux de mise en conformité avec le remplacement de disjoncteur, de blocs de secours,...

AMÉNAGEMENT POUR L'ACCUEIL D'UN ENFANT HANDICAPÉ AU COLLÈGE DE CHAMBON-SUR-VOUEIZE



Des travaux au collège de Chambon-sur-Voueize ont eu lieu en août 2019.

Afin d'accueillir un enfant en situation de handicap, ont été créés des rampes d'accès aux différents bâtiments, un local « change » et une salle de classe au rez-de-chaussée avec un tableau numérique.

Le coût des travaux s'élève à 25 000 € TTC.

POURSUITE DE LA MISE EN SÉCURITÉ DES COLLÈGES



La mise en sécurité des élèves dans les collèges étant indispensable. Suite à la mise à jour des Plans Particuliers de Mises en Suretés (PPMS) des établissements au risque terroriste, la Direction des Bâtiments est intervenue sur cette année pour poursuivre la sécurisation des établissements qui avait débutée en 2018.

Les travaux, subventionnés par l'État à hauteur de 210 000 € qui ont été réalisés dans les 16 collèges creusois. Ils comprennent la mise en place de système permettant de contrôler les accès aux établissements, le remplacement de portails et de portillons.

SCHÉMA D'ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE (AEP)



À l'issue d'un état des lieux approfondi réalisé en 2018, le Département a poursuivi en 2019 l'élaboration du futur schéma d'AEP par la définition de scénarios qui permettront à termes de sécuriser l'alimentation en eau potable dans toute la Creuse. Ce travail a été effectué en concertation avec les communes et les syndicats qui exercent la compétence eau potable. Il a permis d'identifier et de hiérarchiser les études et les travaux à réaliser dans les 10 prochaines années qui seront donc retenus par le schéma départemental. Celui-ci sera achevé début 2020.

RÉFECTION DU RÉSEAU EAU POTABLE AU COLLÈGE MARTIN NADAUD



En 2018, le collège Martin Nadaud a subi 5 fuites sur son réseau d'eau entraînant la fermeture du collège sur 3 jours (10 octobre, 13 novembre et 26 novembre). La pression du réseau public entraine des phénomènes de « coup de bélier » et la vétusté du réducteur de pression ont fragilisé le réseau datant de la création du collège en 1974.

Définition « coup de bélier » :

« Le coup du bélier est en fait un phénomène de surpression. Il se manifeste au moment d'une variation brutale de la vitesse d'un liquide. Il apparaît souvent suite à l'ouverture ou à la fermeture d'un robinet.

Cette surpression qui peut être importante, se traduit bien souvent par un bruit caractéristique, d'où le nom "coup de bélier". Elle peut endommager, voire entraîner la rupture d'une conduite sur les grosses installations. »

Des travaux d'urgences ont été réalisés dès l'apparition des fuites (entre octobre 2018 et février 2019), pour le remplacement partiel des canalisations les plus vétustes, le remplacement du réducteur de pression, et l'installation d'un système « anti coup de bélier ».

Puis durant l'été 2019, le remplacement complet des canalisations d'eau (intérieur et extérieur) a été effectué. Le coût global des travaux pour cette opération est de 90 000 € TTC.

LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE DANS LES COLLÈGES



Le Département s'est engagé dans les démarches de lutte contre le gaspillage alimentaire pour la première fois en 2015 dans le cadre du Plan Départemental de Prévention des Déchets (PDPD) avec un appel à projet intitulé « Soutenir les collèges dans leur démarche de prévention des déchets » à destination de l'ensemble des collèges creusois. Puis en 2017, dans le cadre des bonnes pratiques environnementales un deuxième projet de lutte de contre le gaspillage alimentaire intitulé « accompagner les collèges dans la gestion de leurs déchets » a été proposé aux sept collèges situés sur le territoire d'EVOLIS 23 qui mettaient en place la tarification incitative. Sept collèges accompagnés.

Pour soutenir les collèges, trois structures d'accompagnement étaient à disposition des collèges : le Département apportant un accompagnement technique et financier, le CPIE des Pays Creusois un accompagnement sur un plan méthodologique et EVOLIS 23 fournissant une assistance à la définition des bacs de collecte et une aide technique à l'installation d'un site de compostage.

Sur les seize collèges creusois, dix collèges ont été accompagnés. Huit collèges ont abouti à la mise en place d'actions pour répondre aux différents objectifs :

- Réduire le volume des poubelles présentées à la collecte
- Réduire et détourner des poubelles les déchets fermentescibles
- Lutter contre le gaspillage alimentaire

Le collège Jacques GRANCHER de Felletin a porté un projet original dans sa mise en œuvre dont l'objectif principal est la sensibilisation des élèves au gaspillage alimentaire, à l'éducation au goût, au coût et au respect des denrées alimentaires par la réalisation d'un film en partenariat avec la ressourcerie de Court-Circuit de Felletin, Télé Millevaches et les élèves de l'établissement.

• Synthèse des actions proposées par objectifs

<u>Réduction du volume des poubelles présentées à la collecte</u>	<u>Lutte contre le gaspillage alimentaire</u>
<ul style="list-style-type: none"> → Améliorer le tri en installant une table de tri → Détourner les biodéchets par la mise en place d'un composteur → Passer un partenariat avec un éleveur de chiens → Impliquer les élèves dans l'élaboration de la signalétique de tri → Mise en place d'un poulailler → Réduire la consommation de papier 	<ul style="list-style-type: none"> → Réduire les portions servies/limiter la quantité de pain → Introduire des produits frais, locaux, bio et variés → Impliquer les élèves dans l'élaboration des menus lors de la commission des menus → Sensibiliser les élèves sur l'équilibre alimentaire → Salade bar



• Salade bar collège de Boussac



• Table de tri du collège d'Auzances



• Poulailler collège de Châtelus-Malvaleix

CRÉATION D'OUVRAGES HYDRAULIQUES SUR LA DIGUE PRINCIPALE DE L'ÉTANG DES LANDES



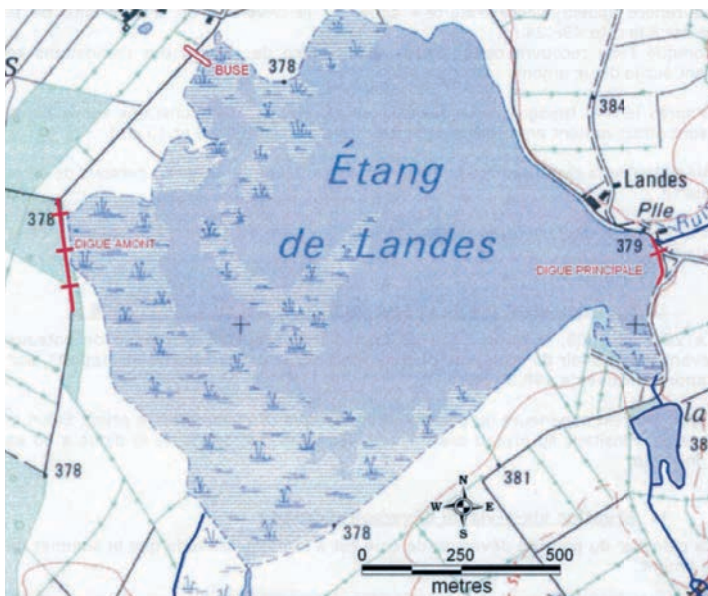
La création d'ouvrages hydrauliques se définit sous un cadre réglementaire regroupant décret, arrêté préfectoral et plans de gestion notamment le plan de gestion hydraulique et piscicole de l'Étang des Landes, approuvé par le comité consultatif de la réserve naturelle le 22 juin 2017.

Ce plan de gestion préconise le maintien du niveau de l'étang à une cote élevée toute l'année dans un but de gestion conservatoire d'habitats naturels (roselières, herbiers aquatiques).

Dans ce contexte, les nouveaux ouvrages hydrauliques permettront d'avoir une gestion plus précise et plus réactive du niveau d'eau. Aussi, ils faciliteront l'évacuation des crues par l'aval et la limitation des débordements au niveau de la digue en amont.

Ces installations qui ont débuté en novembre 2018, nécessitent la régulation du niveau de l'étang ainsi que l'amélioration du desservir de crue qui consiste au passage d'une élévation du niveau dans l'étang, l'uniformisation du radier du déversoir actuel à une cote unique, la création d'un second déversoir et l'évacuation de la crue centennale conformément à la réglementation. Egalement, la création d'un moine permettra la régulation de la ligne d'eau, la possibilité de déstockage de volume d'eau en prévision d'une crue et la création d'un trop-plein délivrant au ruisseau les eaux de fond les plus fraîches.

Le budget 2018 de cette opération est de 20 000€ en études et frais de maîtrise d'œuvre et de 150 000€ pour les travaux. En 2020, 150 000€ seront accordés pour de nouveaux travaux visant le rehaussement de la digue en amont.



• Étang des Landes



• Second déversoir

POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES LE LONG DES BORDS DE ROUTES DÉPARTEMENTALES



En formant progressivement l'ensemble de son personnel intervenant pour l'entretien de la végétation de bord de routes auprès du CPIE et en intégrant dans son Plan d'Intervention pour la Végétation, approuvé annuellement par l'Assemblée Départementale, un chapitre consacré au traitement des plantes exotiques envahissantes et aux stratégies d'actions à développer, le Département s'est engagé depuis plusieurs années dans une politique volontariste de lutte contre la prolifération de ces espèces, telles que l'Ambroisie à feuilles d'armoise ou la Renouée du Japon, le long de son réseau routier.

TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA COUVERTURE DE LA GRANGE DE L'ÉTANG DES LANDES AVEC POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES ET REVENTE DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE



En 2017, la collectivité a fait réaliser des études de potentiel photovoltaïque sur une partie des sites lui appartenant. Par la suite, il a été décidé d'amorcer une politique d'énergie renouvelable en réalisant notamment une centrale en toiture sur la grange de la réserve naturelle de l'Étang des Landes, dont le toit était endommagé.

Les travaux correspondants ont été réalisés au premier semestre 2019 et sont terminés depuis mi-juin.

Pour permettre la vente de l'énergie produite, un budget annexe « énergies renouvelables » avec autonomie financière a été créé le 14 décembre 2018.



EXPÉRIMENTATION D'UTILISATION EN CIRCUIT COURT D'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE À L'ÉCHELLE TERRITORIALE



En cours dans la collectivité, un test de faisabilité de l'achat d'électricité en circuit court pour plusieurs bâtiments.

Cette expérimentation porte sur l'étude des consommations en temps réel et des opportunités d'achat d'électricité en local, afin de réduire les intermédiaires et de valoriser les productions locales.

Le but étant de mettre en adéquation la consommation de ces bâtiments avec la production locale disponible.

4^{ÈME} COMMISSION :

MOBILITÉS

- Aménagement numérique - P 41
- Infrastructures routières - P 42 à 43

SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE (SDAN)



Dans le cadre du plan national France Très Haut Débit, le Département de la Creuse bénéficie, à travers le syndicat mixte DORSAL, d'un aménagement numérique accéléré destiné à installer le très haut débit (fibre optique à domicile notamment) sur l'ensemble de son territoire.

De plus, grâce au Plan Particulier pour la Creuse, une enveloppe complémentaire de 10 millions d'euros a été attribuée par l'État pour permettre le déploiement au total de 50 000 prises incluant les installations réalisées sur fonds privés par Orange sur l'agglomération du Grand Guéret (20% de la population du département).

Dans l'attente de la commercialisation des premières prises qui interviendra fin 2019, 1 500 foyers peuvent déjà depuis janvier bénéficier de la fibre optique à domicile sur les communes de Bourgneuf, Masbaraud-Mérignat et Faux-Mazuras.

Prioritairement ciblée sur les communes dont la qualité du débit est actuellement mauvaise, la fibre pour les particuliers permet la multiplicité et la simultanéité des équipements et des usages dans les foyers en supportant le transfert extrêmement rapide de très gros volumes de données. Ainsi, il est désormais possible à travers une seule connexion internet de téléphoner, de regarder la télévision ou une vidéo à la demande et naviguer sur sa tablette en même temps sans aucune difficulté. Ce support offre également une meilleure réactivité pour les jeux en ligne.

Du côté des professionnels, c'est aujourd'hui près de 150 sites publics (hôpitaux, collèges, communes, ...) et entreprises creusoises, qui sont déjà reliés à la fibre.

En effet, elle offre une garantie de débit et de stabilité idéale permettant le développement de nouveaux usages comme la dématérialisation des échanges, la visioconférence, l'externalisation informatique ou l'archivage électronique à distance.

En 2019, le Département a mis en place avec ses partenaires un plan de financement permettant de finaliser le déploiement de la fibre à domicile sur l'ensemble de la Creuse d'ici fin 2024.

Par ailleurs, étant donné l'ampleur des travaux, l'installation des réseaux de fibre optique contribue à créer des emplois dans ce secteur et offre des possibilités pour l'insertion des personnes éloignées de l'emploi.



AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE COVOITURAGE "HÔTEL DU BERRY" À VERNEIGES



Le Conseil départemental de Creuse a manifesté depuis plusieurs années sa volonté d'améliorer la mobilité quotidienne des creusois et d'encourager la conduite éco-citoyenne en approuvant le 21 mai 2012 son Plan Départemental de Covoiturage.

Véritable outil de développement durable, les objectifs généraux recherchés par ce plan sont d'ordre écologique en diminuant la production de gaz à effet de serre, économique en libérant du pouvoir d'achat des usagers du fait de la diminution de leurs frais de transport, sécuritaire en diminuant le nombre de véhicules sur les routes et donc les risques d'accidents, mais également social de par le lien créé entre les pratiquants et la solidarité qui s'opère vis-à-vis des publics non véhiculés.

Dans ce cadre, le mardi 5 mars 2019 a eu lieu l'inauguration de la troisième aire de covoiturage aménagée par le Département.

Les travaux relatifs à ce nouvel aménagement, étudié et piloté par le Service Travaux Neufs et Ouvrages d'Art de la Direction des Routes, ont été suivis par l'Unité Territoriale Technique d'Auzances, dont les agents du Centre d'exploitation de Chambon-sur-Voueize sont également intervenus pour la pose des portiques et de la signalisation verticale.

Le marquage au sol des places de stationnement a quant à lui été réalisé par le Parc Départemental.

L'aire de covoiturage compte 16 places de stationnement dont 2 pour les personnes à mobilité réduite et deux portiques de gabarit à l'entrée et à la sortie ont été installés pour empêcher les poids-lourds de stationner.

À noter, deux aires de ce type ont déjà été mises en service en 2012 au lieu-dit « Le Trois-et-Demi » sur la commune de Fleurat et en 2013 à Saint-Vaury ainsi que deux autres aires ont été matérialisées en 2014 sur les parkings d'Intermarché à Guéret et de Carrefour Market à Gouzon.



AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR ENTRE LES ROUTES DÉPARTEMENTALES N°941 ET 990 AU LIEU-DIT " LA SEIGLIÈRE " (ÉCO-CHANTIER)



Après la réalisation des deux premières tranches d'aménagement de la RD990 entre les lieux-dits « La Clide » et « La Seiglière » situés entre Aubusson et Felletin, les travaux se sont poursuivis au lieu-dit « La Seiglière » avec la construction d'un giratoire à 5 branches visant à sécuriser cet important carrefour réputé accidentogène.

Piloté et coordonné par les équipes de la Direction des Routes du Pôle Aménagement du Territoire ce giratoire devrait être entièrement mis en service début décembre 2019 une fois les 4 phases effectuées : travaux sous circulation (avril 2019), travaux sous déviation (mai à septembre 2019), travaux sous déviation (octobre à novembre 2019) et travaux de finition – rétablissement de la circulation (phase éventuelle).

D'importantes mesures ont été prises en faveur de l'environnement en traitant ce chantier comme un éco-chantier. Des mesures de suppression, de réduction ou de compensation des impacts au titre des espèces protégées et de leurs habitats ont ainsi été mises en œuvre.

Le Département a également retenu les propositions de solutions innovantes et respectueuses de l'Environnement formulées par les entreprises à l'occasion des procédures de consultation qui étaient ouvertes à variantes pour les couches de chaussées, à savoir l'utilisation de matériaux bitumineux tièdes, à forte capacité mécanique et composés de 30% d'agrégats d'enrobés recyclés permettant ainsi, par rapport à la solution de base :

- un gain en énergie : 1 805 000 MJ (- 23%)
- un gain en gaz à effet de serre : 128 t équivalent co2 en émission de gaz à effet de serre (- 30%)
- un gain en granulats : 3 970 en granulats/enrobés (- 45%)



RÉFECTION DE L'AQUEDUC DE " LA VERGNE " SUR LA RD992 - COMMUNE DE GENTIOUX-PIGEROLLES



Dans le cadre de sa mission de gestion et d'entretien de son réseau routier, le Département a procédé au remplacement par fonçage de l'aqueduc de "La Vergne" partiellement effondré, sur la RD992, Commune de Gentioux-Pigerolles.

À la faveur d'une étroite collaboration entre la Direction des Routes et la Cellule ASTER du Conseil départemental et les services de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud, en charge des milieux aquatiques lors des études préalables à ces travaux, il a été procédé au rétablissement de la continuité écologique du cours d'eau sur lequel de nombreux travaux d'amélioration avaient déjà été réalisés.

SYNTHÈSE

LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

• Les 17 objectifs - P 45























• Tableau récapitulatif - P 46 à 48









LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)



POUR EN SAVOIR PLUS ...

<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

COMMISSIONS	RÉALISATIONS	OBJECTIFS
1	Dématérialisation : marchés publics, télétransmission budgétaire, abonnements, numérisation archives, données de la Direction des Personnes en Perte d'Autonomie	 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES
1	Accueil du public aux Archives	 16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES
1	Réorganisation des services	 16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES
1	Gobelets réutilisables aux Archives	 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES
1	Recyclage des archives éliminées	 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES
1	Expérimentation d'un protocole de lavage des locaux	 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES
1	Sensibilisation des agents des collèges à l'utilisation des produits bio et locaux	 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES
1	Tablettes numériques pour les jurys	 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES
1	Généralisation des équipements de visioréunion	 11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES
1	Recyclage des piles et des téléphones portables dans les services de la collectivité	 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES
1	Réduction du coût d'impression et adressage du résultat aux clients au laboratoire	 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES
1	Visite du centre de tri de Noth par les éco-administrateurs	 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES
1	Nouveau mobilier d'exposition aux Archives	 8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE  12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES
1	Accompagnement du Conseil départemental en matière d'achats responsables	 8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE  12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES
1	Travaux de rénovation énergétique des bâtiments dans le cadre de la valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)	 7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE
1	Séances de relaxation médecine préventive	 16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES
1	Participation à la mutuelle	 10 INÉGALITÉS RÉDUITES
1	Nouveau protocole de dialogue social	 16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES
2	Bibliothèques et inclusion numérique	 10 INÉGALITÉS RÉDUITES
2	Site internet des Archives	 10 INÉGALITÉS RÉDUITES

2	Prévention lutte contre l'illettrisme		
2	Répétition et soutien aux proches aidants		
2	Plan stratégique de prévention et de lutte contre la pauvreté		
2	Solidarité entre administrations pour diminuer la précarité des agents contractuels		
2	Franchise sociale		
2	Signature Contrat Local de Santé (CLS)		
2	Programme d'Intérêt Général		
2	Aides à la rénovation du parc de logements sociaux		
3	Deux publications dans la collection Chemin faisant		
3	Inventaire des œuvres du Conseil départemental de la Creuse		
3	Implantation des panneaux relais information service (RIS)		
3	Laboratoire d'innovation publique : Lab 23		
3	Espaces numériques de travail		
3	Tablettes numériques pour les collégiens		
3	Tableaux Blancs Interactifs dans les collèges creusois		
3	Ouverture d'une section tennis au collège de Felletin		
3	Animations nutritionnelles dans les collèges		
3	Mise aux normes électriques collège Auzances, Crocq, Marouzeau		
3	Aménagement pour l'accueil d'un enfant handicapé au collège de Chambon-sur-Voueize		
3	Poursuite de la mise en sécurité des collèges		
3	Schéma d'assainissement et eau potable (AEP)		

3	Réfection du réseau eau potable au collège Martin Nadaud		
3	Lutte contre le gaspillage alimentaire dans les collèges		
3	Création d'ouvrages hydrauliques sur la digue principale de l'Étang des Landes		 
3	Politique de lutte contre les Plantes Exotiques Envahissantes le long des bords de routes départementales		
3	Travaux de réfection de la couverture de la grange de l'Étang des Landes avec pose de panneaux photovoltaïques et revente de la production d'énergie		
3	Expérimentation d'utilisation en circuit court d'électricité renouvelable à l'échelle territoriale		
4	Schéma directeur d'aménagement numérique (SDAN)		
4	Inauguration d'une aire de covoiturage "Hôtel du Berry" à Verneiges		
4	Aménagement du carrefour entre les routes départementales n°941 et 990 au lieu-dit "La Seiglière" (éco-chantier)		
4	Réfection de l'aqueduc de "La Vergne" sur la RD992 - Commune de Gentioux-Pigerolles		

CADRE LÉGISLATIF

Loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique :

Article 51 : « Chaque année est présenté devant les comités techniques un rapport relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes comportant notamment des données relatives au recrutement, à la formation, au temps de travail, à la promotion professionnelle, aux conditions de travail, à la rémunération et à l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle ».

Décret n°2013-1313 du 27 décembre 2013 relatif au rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique.

Ce rapport a été réalisé à partir des données 2018.

PARTIE 1 : SITUATION DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

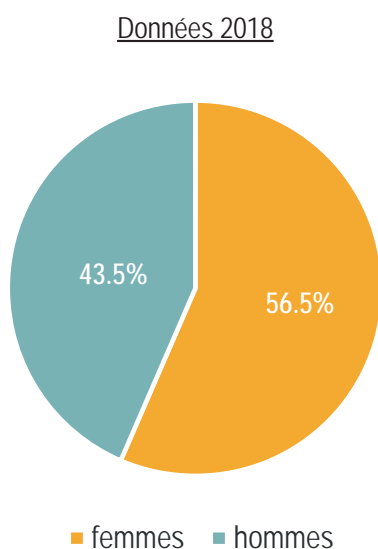
1. Caractéristiques de l'emploi :

→ **Effectif global de la collectivité**

1138 agents (titulaires, contractuels y compris Assistants familiaux)

643 femmes (56.5%)

495 hommes (43.5%)



Données 2017 (à titre indicatif)



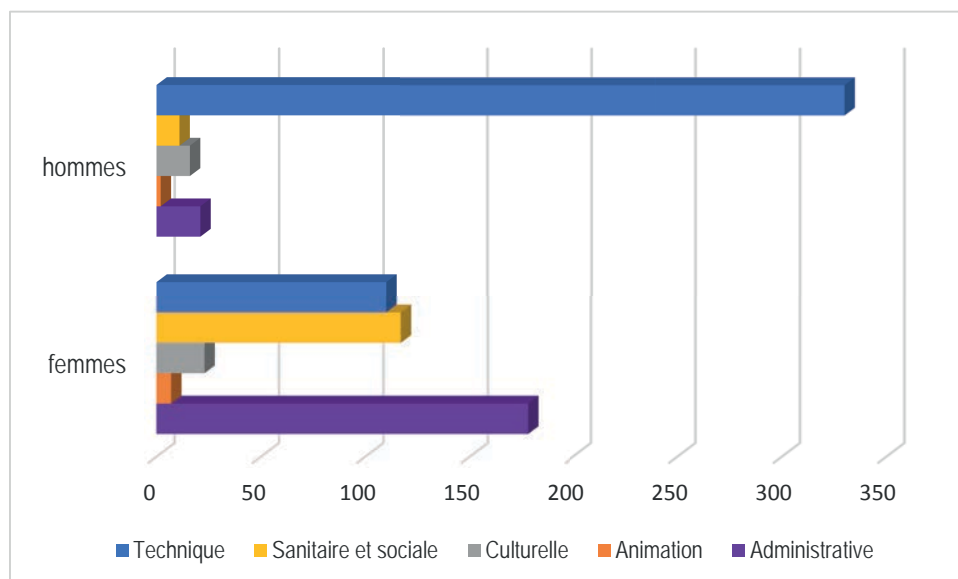
La proportion des femmes de la collectivité est nettement inférieure aux données nationales qui fait apparaître un taux d'emploi de 61 % de femmes dans la Fonction Publique Territoriale (source : « chiffres clés 2018 » / Rapport annuel – portail de la fonction publique).

→ L'âge moyen

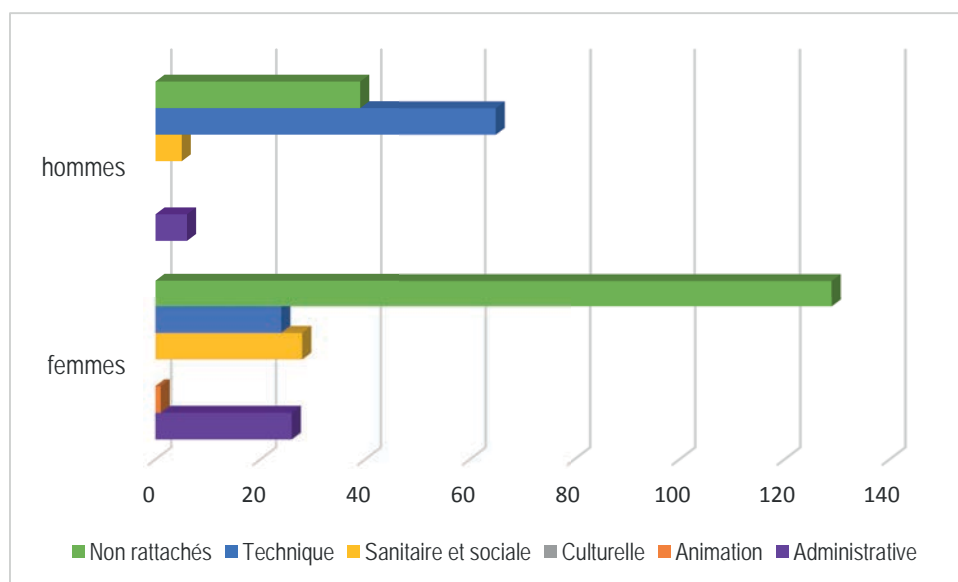
FONCTIONNAIRES		CONTRACTUEL.LES	
FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES
48 ans 7 mois	49 ans 3 mois	47 ans	44 ans 10 mois

→ Les filières

Situation des fonctionnaires :



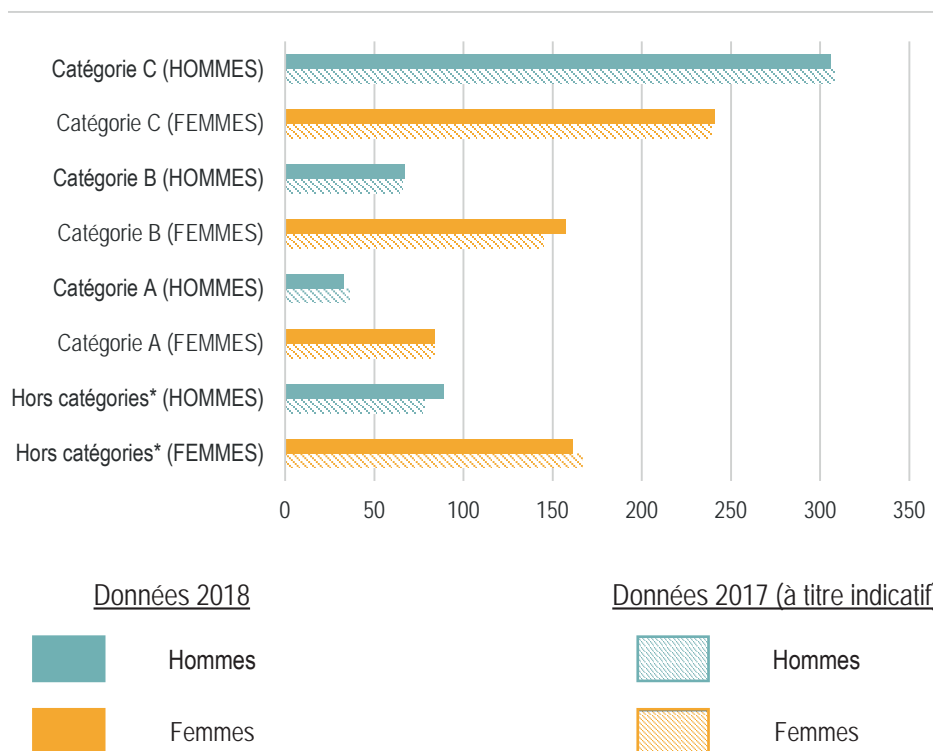
Situation des contractuel.les :



* Non rattachés : Collaborateur.trices de cabinet, contractuel.les recruté.es sur emplois saisonniers ou occasionnels, Assistant.es familiaux.iales, Apprenti.es, Personnes bénéficiant d'un contrat unique d'insertion ou d'un emploi d'avenir...

On constate que la filière technique est largement masculinisée contrairement à la filière administrative. Les personnels non rattachés sont plutôt féminins ; cette situation s'explique par une féminisation du métier d'Assistant.e familial.e (121 femmes contre 30 hommes).

→ **Les catégories**



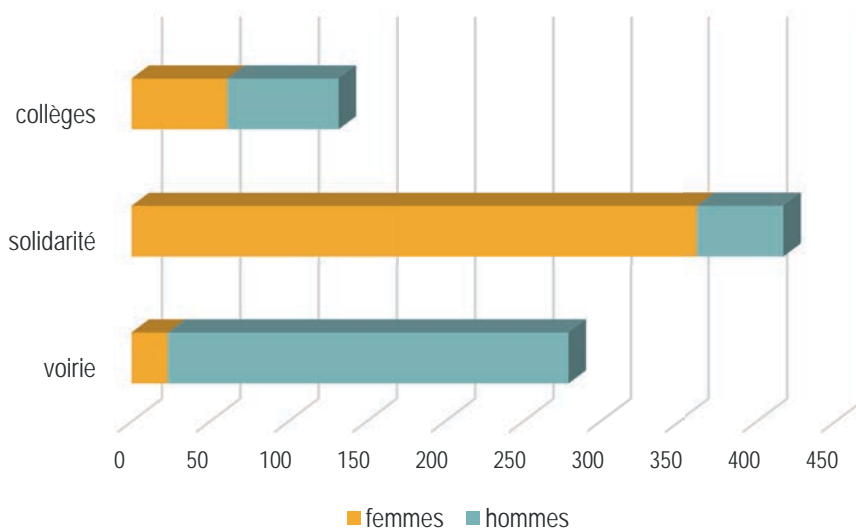
*Hors catégories : agents non rattachés à une catégorie (assistant.es familiaux.ials, collaborateur.trices de cabinet, contractuel.les recruté.es sur emplois saisonniers ou occasionnels, apprenti.es, personnes bénéficiant d'un contrat unique d'insertion).

Les emplois de catégories A et B sont majoritairement occupés par les femmes alors que ceux de la catégorie C sont plus occupés majoritairement par les hommes.

> Cette situation peut s'expliquer par le fait que les métiers sociaux et médico sociaux sont majoritairement occupés par des femmes à l'opposé des métiers techniques plus masculinisés.

2. Les principaux métiers de la collectivité :

→ **Les secteurs d'activité**



On constate que le secteur « voirie » (agents affectés à la Direction des routes) est largement masculinisé contrairement au secteur « solidarité » (agents du Pôle Cohésion Sociale) qui est féminisé.

→ Les métiers d'encadrement

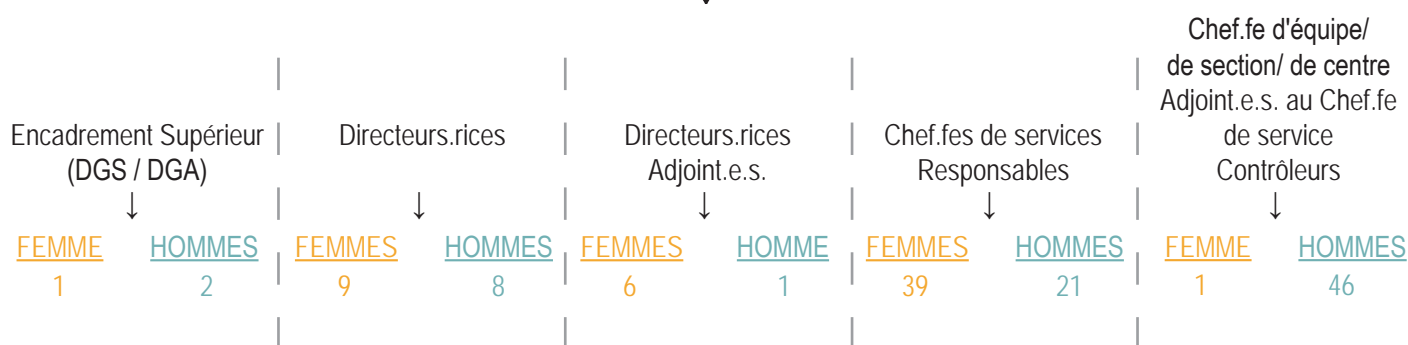
TOTAL ENCADREMENT
134 AGENTS



78 hommes
(58,2 %)



56 femmes
(41,8 %)



La part des femmes dans l'encadrement est légèrement plus basse que celle constatée dans l'effectif (- 14,7%). Cet écart est encore plus visible dans le niveau d'encadrement le plus bas.

3. Recrutements et mobilité :

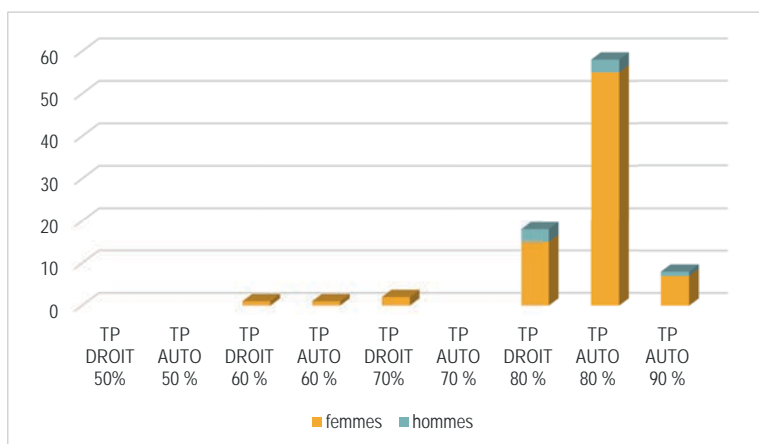
	EFFECTIF TOTAL	% DE FEMMES	% D'HOMMES
Catégorie A	6	100%	/
<i>Données 2017 (à titre indicatif)</i>	10	90%	10%
Catégorie B	12	83.3%	16.7%
<i>Données 2017 (à titre indicatif)</i>	3	66.7%	33.3%
Catégorie C	11	63.6%	36.4%
<i>Données 2017 (à titre indicatif)</i>	8	37.5%	62.5%
Contractuel.les recruté.es sur des emplois non permanents (incluant les Assistants familiaux)	95	45%	55%
<i>Données 2017 (à titre indicatif)</i>	85	49.4%	50.6%
TOTAL	124	53.2%	46.8%

La répartition des recrutements par sexe est conforme à celle des effectifs par sexe de la collectivité (pour rappel, 56,5 % de femmes et 43,5 % d'hommes).

4. Le temps de travail :

Au total, **88** agent.e.s travaillent à temps partiel au sein de la collectivité : 23,9 % sont à temps partiel de droit et 76,1 % sont à temps partiel sur autorisation.

	EFFECTIF TOTAL	NOMBRE DE FEMMES	NOMBRE D'HOMMES
Temps partiel de droit	21	18	3
<i>Données 2017 (à titre indicatif)</i>	20	15	5
Temps partiel sur autorisation	67	63	4
<i>Données 2017 (à titre indicatif)</i>	72	68	4



Le nombre d'agent.e.s à temps partiel n'évolue pas et on observe cette année encore, une part plus importante de femmes que d'hommes à temps partiels de droit ou sur autorisation.

> A noter également que 5 femmes travaillant à temps partiel sur autorisation à 80 % ont demandé à surcotiser afin de diminuer l'impact sur leur retraite.

5. La promotion :

AVANCEMENTS D'ÉCHELON

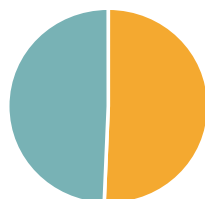
180 femmes
177 hommes



■ femmes ■ hommes

AVANCEMENTS DE GRADE

39 femmes
38 hommes

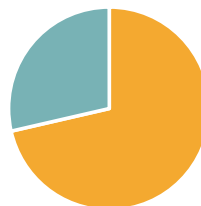


■ femmes ■ hommes

RÉUSSITE À UN CONCOURS

ayant entraîné "une nomination stagiaire"

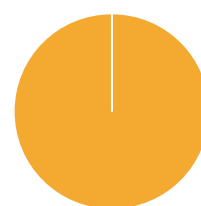
5 femmes
2 hommes



■ femmes ■ hommes

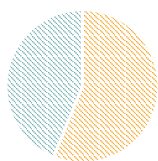
PROMOTION INTERNE

4 femmes



■ femmes ■ hommes

Données 2017 (à titre indicatif) :



▨ femmes ▨ hommes

163 femmes
127 hommes



▨ femmes ▨ hommes

34 femmes
45 hommes



▨ femmes ▨ hommes

2 femmes
3 hommes

Aucune promotion interne

La promotion en 2018 a été plus bénéfique pour les femmes que pour les hommes contrairement à 2017.

6. La formation :

	NOMBRE TOTAL	NOMBRE DE FEMMES	NOMBRE D'HOMMES
Nombre d'agent.e.s ayant participé à une formation	753	426 (soit 56.6%)	357 (soit 43.4%)
<i>Données 2017 (à titre indicatif)</i>	707	340	367

La répartition des agent.e.s. ayant participé à une formation en 2018 est conforme à celle des effectifs de la collectivité (pour rappel, 56,5 % de femmes et 43,5 % d'hommes).

7. La rémunération :

Salaires brut moyen des fonctionnaires :

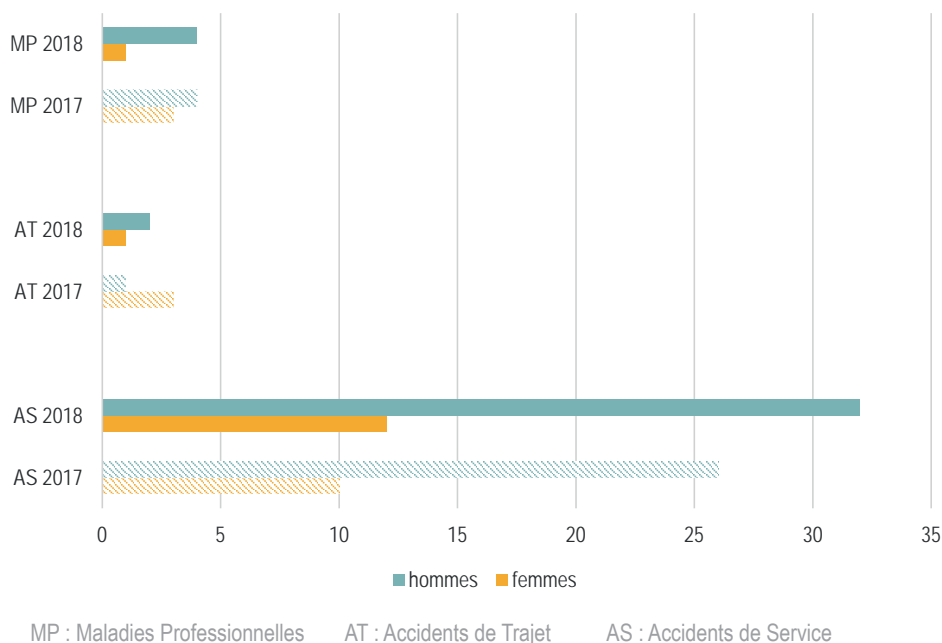
	Femmes	Hommes	Écart ♀ / ♂
Catégorie A	3664 €	4235 €	571 €
Catégorie B	2779 €	2752 €	27 €
Catégorie C	2127 €	2230 €	103 €

On note que l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes est plus important dans la catégorie A.

Cette différence peut s'expliquer en partie par le fait qu'il y a plus de temps partiel chez les femmes et que le régime indemnitaire des Ingénieurs, cadre d'emplois plus « masculinisé », est plus favorable que celui des autres cadres d'emplois de la catégorie A.

8. Les absences :

Exposition aux risques professionnels :



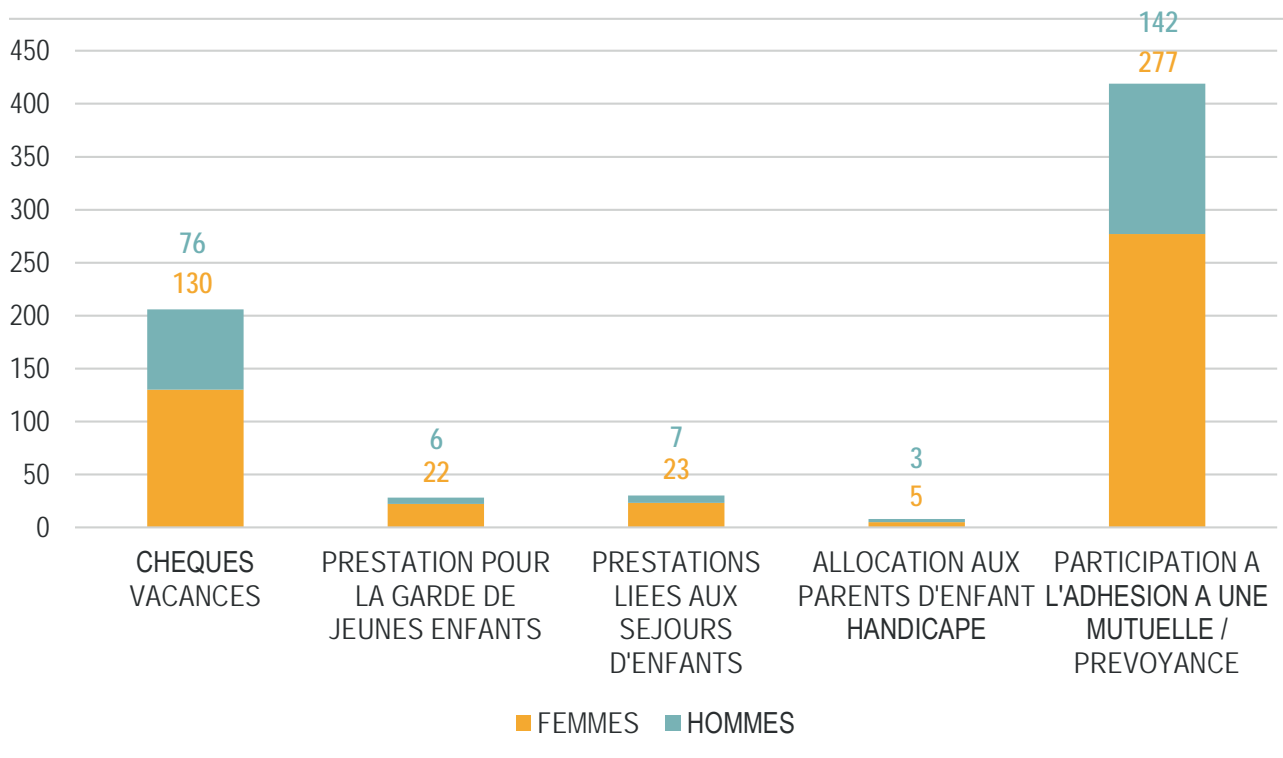
Les absences liées à la maladie professionnelle ou à un accident de service sont largement plus importantes chez les hommes car, occupant des emplois plus techniques, ils restent plus exposés aux risques que les femmes.

Congé parental :

Femmes	Homme
2	1

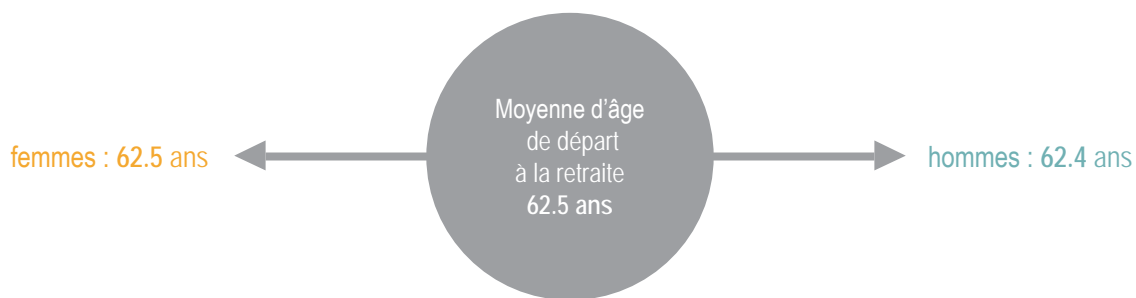
9. Les prestations sociales :

Nombre d'agent.e.s. bénéficiaires de prestations sociales délivrées dans le cadre du Comité d'Action Sociale :



10. La retraite :

31 départs à la retraite : → 19 femmes (61,3 %)
→ 12 hommes (38,7 %)



L'âge moyen de départ à la retraite des agents de notre collectivité est supérieur à celui de la Fonction Publique Territoriale qui est 61,4 ans (source : « chiffres clés 2018 » / Rapport annuel – portail de la fonction publique).

PARTIE 2 :

ETAT DES LIEUX ET BILAN DES ACTIONS MENÉES PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR SES AGENTS

→ Des aménagements du temps de travail permettant aux agents de concilier vie professionnelle et vie personnelle

Le protocole sur l'organisation et les conditions de travail en vigueur dans la collectivité offre une certaine souplesse quant à la gestion de son temps de travail : horaires flexibles pour les agents qui pointent*, possibilité d'ouvrir un Compte Épargne Temps (CET), procédure de récupération du temps de travail pour les agents des routes, annualisation du temps de travail pour les agents affectés dans les collèges ...

Celui-ci accorde également une facilité de gestion des congés et des jours de RTT (les agents peuvent cumuler les jours de RTT dans le respect des nécessités de service et sur une semaine au maximum).

Des autorisations d'absence peuvent également être accordées aux agents dans certaines situations sur présentation d'un justificatif.

La collectivité autorise par ailleurs aux agents qui le souhaitent et qui occupent un emploi adapté à télétravailler soit sur un site de la collectivité plus proche de leur domicile soit à défaut à leur domicile. En 2018, 4 hommes et 22 femmes ont télétravaillé ce qui laisse penser que cet aménagement attire plus les femmes que les hommes dans notre collectivité.

* Les agents qui pointent sont tenus de respecter des plages horaires fixes et donc d'être présents de 9h00 à 11h30 le matin et de 14h00 à 16h30 (16h00 le vendredi).

→ Accompagnement des agents victimes d'une violence ou d'une agression verbale ou physique

Lorsqu'un agent est victime d'une agression, qu'elle soit verbale, physique, sexiste ou sexuelle, la collectivité doit proposer un accompagnement adapté sur le plan médical, psychologique, social et juridique.

C'est à ce titre qu'un groupe de travail impliquant les services juridiques et ressources humaines de la collectivité ainsi que les organisations syndicales a été lancé en 2018 afin de rédiger une « procédure à suivre en cas de violences ou d'agressions » ; celle-ci a pour objectif de définir les modalités à suivre et l'accompagnement possible pour tout agent victime ainsi que pour son supérieur hiérarchique.

→ Lancement d'une étude ergonomique dans les collèges

L'entretien des locaux et la préparation des repas ainsi que la plonge sont des missions qui requièrent des aptitudes physiques et peuvent affecter à long termes la santé des agents.

Afin de préserver ces agents, une enquête sur les conditions de travail dans les collèges va être lancée et devrait s'étendre progressivement dans tous les établissements creusois.

L'objectif est de proposer des solutions visant à préserver le plus possible ces agents en proposant des améliorations dans l'organisation du travail, des formations (notamment la formation « PRAP » : Prévention des Risques liées à l'Activité Physique) ou du matériel adapté et plus ergonomique.

→ Sensibilisation du personnel sur leur carrière

Les Gestionnaires Ressources Humaines affectés dans le service Gestion Administrative sont régulièrement amenés à donner des conseils et à sensibiliser les agents pour tout ce qui touche leur carrière.

C'est le cas notamment lorsqu'un agent demande à travailler à temps partiel où une information est apportée sur les conséquences éventuelles de celui-ci sur leur carrière et sur leur retraite.

→ Pour information, 5 agents ont demandé à surcotiser en 2018 de façon à minimiser l'incidence sur leur situation individuelle.

PARTIE 3 : ETAT DES LIEUX ET BILAN DES ACTIONS MENÉES PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR LES USAGERS

→ Enfance / Protection Maternelle et Infantile

	Filles	Garçons
Enfants placés au 31/12/2018	131	206
Enfants accompagnés dans le cadre d'une Aide Éducative à Domicile	101	123
Enfants ayant fait l'objet d'une information préoccupante	305	347

→ Désignation d'une intervenante sociale en commissariat et gendarmerie (ISCG), Référente de l'Unité Médico-Judiciaire

L'ISCG, qui intervient sur tout le département, a pour missions :

- d'assurer l'interface entre les services sociaux du Conseil départemental de la Creuse (CD 23) et les gendarmeries et le commissariat.
- d'évaluer les besoins sociaux qui se révèlent à l'occasion des saisies des forces de l'ordre pour les situations de violences intra- familiales, situations de vulnérabilité, de détresse sociale.
- de relayer l'information auprès des travailleurs sociaux concernés pour une mise à disposition ou une intervention de proximité.
- d'assurer l'accueil, l'écoute, l'information, l'orientation des victimes et leur accompagnement physique dans les démarches.
- de faciliter l'accès aux services sociaux, l'accès aux droits.

C'est aussi une personne ressource concernant les violences conjugales auprès des travailleurs sociaux du CD 23 et des partenaires extérieurs.

Elle est également référente de l'Unité d'Accueil Médico-Judiciaire et, dans ce cadre, apporte un soutien socio-éducatif auprès des mineurs victimes de violences physiques ou sexuelles au sein du lieu d'audition.

Elle peut être saisie par le commissariat, les gendarmeries, les travailleurs sociaux du CD 23, les partenaires sociaux et les victimes elles-mêmes.

→ *A noter la mise en place fin 2018, d'un appartement dédié à l'accueil des femmes victimes de violences qui a permis le départ de plusieurs femmes avec ou sans enfants dans des conditions très favorables. Les orientations vers ce dispositif sont en majorité faites par l'ISCG.*

Activités de l'ISCG en 2018 :

- 211 nouvelles situations dont :
 - 19 mineurs garçons (11 victimes, 1 mis en cause, 7 hors champ pénal),
 - 32 mineures filles (27 victimes, 5 hors champ pénal),
 - 150 femmes (118 victimes, 3 mises en cause, 29 hors champ pénal),
 - 10 hommes (6 victimes, 2 mis en cause, 2 hors champ pénal),

- Modalités de saisines de ces 211 nouvelles situations :
 - 27 saisines police,
 - 116 saisines gendarmeries,
 - 68 saisines extérieures (services sociaux CD 23 et spécialisés, usagers, autres).

- Problématiques des 162 victimes au moment de la saisine :
 - 109 problématiques liées à la famille (dont 70 situations de violences au sein du couple, 20 situations de violences par ex-conjoint),
 - 36 problématiques liées aux mineurs (dont 28 situations de violences sexuelles, 5 violences par ascendant),

- 7 problématiques liées à la vulnérabilité,
- 5 problématiques liées à l'intégrité des personnes,
- 4 autres (logement).

- 10 recueils d'informations préoccupantes « enfance ».
- 4 informations préoccupantes « personnes vulnérables ».
- 404 entretiens avec les usagers (visites à domicile, rencontres et entretiens téléphoniques).

→ Formation

Afin de mieux accompagner les usagers victimes de violence, des agent.e.s. du Pôle Cohésion Sociale participent régulièrement à des formations sur le thème de la violence :

- **Quelle place est donnée à l'enfant témoin/victime dans un contexte de violences conjugales ?**
31 agents ont participé à cette formation (29 femmes et 2 hommes).

- **Les violences sexuelles**
3 agents ont participé à cette formation (3 femmes).

- **Le travail social à l'épreuve de la violence**
5 agents ont participé à cette formation (5 femmes).

- **Journée nationale de mobilisation et de lutte contre les violences faites aux enfants**
2 agents ont participé à cette journée (2 femmes).

L'intervenante sociale en commissariat et gendarmerie participe également à des formations sur les violences conjugales organisées par la Déléguée aux droits des femmes avec tous les partenaires et à des formations des référents violences intrafamiliales en gendarmerie. Ces journées apportent des connaissances sur le mécanisme des violences, leurs conséquences, les dispositifs de lutte en place sur le territoire, et permettent la présentation de tous les partenaires afin de faciliter le repérage, la prise en compte et l'accompagnement des victimes.

→ Promotion de la mixité dans le champ de l'aide à domicile

Afin de prendre en compte la pénurie de personnel au sein des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), la Direction des Personnes en Perte d'Autonomie a engagé une réflexion afin de travailler à la promotion de la mixité dans ce secteur. En effet, les métiers d'aide et de soin à domicile sont à 98 % assumés par des femmes en Creuse.

Aussi, pour lutter contre les préjugés et stéréotypes existants sur ces métiers, un recueil vidéo de témoignages d'hommes qui s'épanouissent pleinement aujourd'hui dans le métier d'aide à domicile va être très prochainement réalisé.

PARTIE 4 : ORIENTATIONS – PROPOSITIONS D' ACTIONS POUR 2020

→ Réalisation de portraits d'agents

Des portraits d'agents occupant des emplois dits « d'hommes » ou de « femmes » vont être réalisés : une femme Agente d'exploitation des routes, un homme Assistant social, une femme Technicienne bâtiment, ...

→ Journée des droits des femmes en mars 2020

Un évènement va être organisé en interne pour marquer la journée des droits des femmes en 2020.

CONCEPTION / RÉDACTION :

DGS - SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
DGS - SERVICE COMMUNICATION
DRH - SOUS-DIRECTION DE LA QUALITÉ DE VIE AU
TRAVAIL
DRH - PILOTAGE FINANCIER

CRÉDITS PHOTOS :

DGS - SERVICE COMMUNICATION



www.creuse.fr



[departmentcreuse](https://www.facebook.com/departmentcreuse)



[@Departement_23](https://twitter.com/Departement_23)